

Trésors des Archives départementales de Seine-et-Marne

Enfances en Seine-et-Marne



- 07** Protection et tutelle des orphelins à Provins aux XIII^e et XIV^e siècles
- 13** Solidarité, Générosité, Réussite, en exergue de l'action de l'œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne depuis 1916
- 17** Les familles seine-et-marnaises à l'épreuve de la Grande Guerre
- 27** Au grand air ! Histoire des colonies de vacances en Seine-et-Marne
- 37** La firme Schneider dans la Grande Guerre
- 48** Le petit trésor du paléographe

sommaire

Édito du Président du Département	05
ENFANCES EN SEINE-ET-MARNE	
« Protection et tutelle des orphelins à Provins aux XIII ^e et XIV ^e siècles », par Mickaël Wilmart, École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), Centre de recherches historiques.	07
« Solidarité, Générosité, Réussite, en exergue de l'action de l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne depuis 1916 », par Albert Fischler, Président de l'Œuvre des pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne.	13
« Les familles seine-et-marnaises à l'épreuve de la Grande Guerre », par Lucie Bergont, médiatrice culturelle aux Archives départementales de Seine-et-Marne, et Olivier Plancke, professeur agrégé d'Histoire et professeur-relais aux Archives départementales de Seine-et-Marne.	17
« Au grand air ! Histoire des colonies de vacances en Seine-et-Marne », par Justine Queuniet, médiatrice culturelle aux Archives départementales de Seine-et-Marne.	27
VARIA	
« La firme Schneider dans la Grande Guerre », par Hubert Bonin, professeur émérite en Histoire économique contemporaine.	37
« Le petit trésor du paléographe », par Pauline Antonini, sous-directrice aux Archives départementales de Seine-et-Marne.	48

édito

La Seine-et-Marne est riche d'un patrimoine inestimable intéressant toutes les périodes de l'histoire de France. À travers ses musées et établissements culturels (Château de Blandy-lès-Tours, Musée de Préhistoire, Musée de Seine-et-Marne, Musée des peintres de Barbizon, etc.), le Département s'efforce de valoriser l'ensemble des périodes historiques et des champs artistiques. Il apporte son soutien aux collectivités territoriales ainsi qu'aux associations porteuses de projets pour l'archéologie, l'histoire ou la généalogie.



Les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent la mémoire écrite du département : 40 kilomètres linéaires de papier et d'importantes ressources numériques permettant d'étudier et de mieux comprendre le passé. Historiens de métier et passionnés se relaient en salle de lecture pour consulter les sources de l'histoire seine-et-marnaise et faire progresser nos connaissances sur le passé. En s'appuyant sur les trésors conservés par les Archives, ces chercheurs rassemblent la matière des publications les plus en phase avec l'historiographie d'aujourd'hui et font connaître leur travail notamment au travers des cycles de conférences proposées par les Archives (*Rendez-vous de l'Histoire* et *Rendez-vous du mardi*).

En publiant cette revue scientifique électronique, qui porte le beau nom de *Trésors des Archives de Seine-et-Marne*, le Département valorise la recherche historique et permet à l'ensemble des Seine-et-Marnais de mieux comprendre et s'appropriier leur passé. Car comme l'exprime Alexis de Tocqueville, « *Quand le passé n'éclaire plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres* ».

Je vous souhaite une agréable lecture !

Jean-François Parigi,
Président du Département de Seine-et-Marne

Derechief la fame feu Eude de oxsalon vint par devant le greueur & Grant partie des escheuins & fist part a vne loue fille & fille feu Eude de oxsalon & li fist part de vij. lb de toinors pour la partie des quebles don pere & doit tenir la greue & anhorner lantant tant quil soit adroit a age. & de ces deniers vendre sont ploige & rander. felix dou oxlot. & Guillemau dypre & chausins p le tout. Ce fu fet an lan de grace. m. cc. lxxvij. Le vendredi apres la octaoust. - - -

Pierres li anfos vint par devant la jouale le greueur & partie des escheuins & fu fetre partie de ij. anfantz. Jehu & Jaqt de par la fame qui fu fame Jadis feu anlet toune clo. de la partie des quebles de par leur pere a l. lb. & de ces deniers vendre & paitre quant li anfant serout adroit a age anfont ploige & rander chascuns por le tout. herberz de liamos & Jeh de la broce.

Lorans de Joi vint par devant le greueur & partie des escheuins & Reguenit que il tenoit .lx. s. de Jehu fil feu thomas dypre an petit a age & les doit tenir tant que li anfos soit adroit a age. & les doit vendre p le greueur & par les escheuins quant il en sera requis. Ce fu fet an lan de grace. m. cc. lxxvij. le lundi devant la s. herchelemin. - - -

Par devant nous vint Guary li crepse marz Jstabel de troies suer Simon de troies & parti a Echine de vodoi fame Simon de troies par veison de Edehine de vodoi suer aces Simon des quebles & des aquies antele maniere q se laudemandoit biens par veison de la partie sa fame suer ace Simon de troies quil len est tenuz a garantir & adeliuer. Et de ces conuenances asouuer est pte Jehu gaupty. Et aces conuenances fere fu gyles li peuriens greues de la gmine de prouuins. Simons de dugnis. Ettauz seimons. Et pierres li champenois de chermoi. Ce fu fet an lan de grace. m. cc. lxxvij. Ou mois de seprembre le iour de la s. grace. - - -

Pierres de s. meefine vint par devant le greueur ante le peurier & partie des escheuins & fist partie a les ij. fillastres anfantz feu Jehu aignot a vij. lb. de toinors pour la part des quebles de par leur pere arandre que li anfant serout a droit a age. Derechief al pierres fist part au suer. ij. anfantz a vij. lb. pour la part des quebles de par leur greue. & de touz ces deniers vendre sont ploige & rander chascuns pour le tout. Sileberz de ayru tainturier. Jeh de s. meefine. & Jeh de gelli tainturier. Ce fu fet an lan de grace. m. cc. lxxvij. le vendredi devant la s. herchelemin. - - -

Blanche de portet fame feu Ebr pastoure vint par devant la jouale. & mist fors des a boure Jstabelon la fille & li dona vno conte. ij. gaeles vne huche vne greue & les greuz a cesmz de la meton. Ce fu fet an lan de grace. m. cc. lxxvij. Ou mois de seprembre le dimanche apres feste s. grace. - - -

Fig. 1 - Page du registre de la commune de Provins où ont été transcrits des actes de tutelles et des actes de désaveux (1274) Bibliothèque municipale de Provins, Fonds ancien, ms. 89, f. 14. © Ville de Provins, Archives municipales.

Protection et tutelle des orphelins à Provins aux XIII^e et XIV^e siècles

Mickaël Wilmart¹

École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), Centre de recherches historiques

08

Le parent survivant,
un choix évident pour la tutelle ?

09

La tutelle de l'orphelin
de père et de mère

10

Le rôle de la commune dans
la protection des enfants

10

L'éducation de l'orphelin :
apprentissage et école

1. École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), Centre de recherches historiques.

2. Pour une discussion de cette politique de charité, Otis-Cour, Leah, « Les « pauvres enfants exposés » à Montpellier aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales du Midi*, 1993, p. 309-327. Pour la France, il existe peu d'études sur cette question : Billot, Claudine, « Les enfants abandonnés à Chartres à la fin du Moyen Âge », *Annales de démographie historique*, 1975, p. 167-185 ; Bavoux, Paule, « Enfants trouvés et orphelins à Paris aux XIV^e et XV^e siècles », in *Assistance et assistés jusqu'à 1610. Actes du 97^e congrès national des sociétés savantes*, Nantes, 1972, Paris, CTHS, 1979, p. 359-370 ; Michaud-Frèjaville, Françoise, « Enfants orphelins, enfants séparés, enfants élevés : gardes et apprentissages des mineurs d'âge à Orléans au XV^e siècle », in *Éducation, apprentissages, initiation au Moyen Âge*, t. II, Les Cahiers du CRISIMA, Montpellier, 1993, p. 297-308 ; Le Blévec, Daniel, « Sans famille. Orphelins et enfants abandonnés », in *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XIII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Éditions Privat (Cahiers de Fanjeaux, 43), 2008, p. 329-348 ; Angers, Denise, « Garde et émancipation des orphelins en Normandie au xve siècle. L'enquête au cœur de la famille », in *Un Moyen Âge pour aujourd'hui : pouvoir d'État, opinion publique, justice. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, éd. Nicolas Offenstadt et Olivier Mattéoni, Paris, Puf, 2010, p. 297-305.

3. Boone, Marc, « Dons et pots-de-vin, aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge. Le cas gantois pendant la période bourguignonne », *Revue du Nord*, 1988, p. 471-487, note 22.

4. Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque municipale de Provins sous le numéro 89. Il a été édité dans *Actes et comptes de la commune de Provins de l'an 1271 à l'an 1330*, éd. Maurice Prou et Jules D'Auriac, Provins, Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, 1933 (désormais cité comme *Actes et comptes*). Pour une analyse de son contenu et l'histoire du registre, on se reportera à Bourquelot, Félix, « Notice sur le manuscrit intitulé "Cartulaire de la ville de Provins" (XIII^e-XV^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 17, 1856, p. 193-241 et p. 428-460 ; Terrasse, Véronique, « Le Cartulaire de la ville, destinées d'un manuscrit médiéval (fin du XIII^e siècle-début du XIV^e siècle) », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins*, 2001, p. 31-46.

5. La thèse a été éditée dans une forme réduite dans Terrasse, Véronique, *Provins, une commune du comté de Champagne et de Brie (1152-1355)*, Paris, L'Harmattan, 2005. Nous y renvoyons pour tout ce qui concerne le contexte politique et institutionnel de cet article.

6. Grand, Roger, « Un sens peu connu du mot désaveu en droit coutumier : le désaveu de communauté familiale par-devant l'échevinage », *Revue historique de droit français et étranger*, 1923, p. 385-404.

7. Le Roy Ladurie, Emmanuel, « Système de la coutume. Structures familiales et coutume d'héritage en France au XVI^e siècle », *Annales ESC*, vol. 27, n°4-5, 1972, p. 825-846.

8. V. Terrasse avait évalué cette population à 40 000 personnes, chiffre que nous avons proposé de ramener entre 8 000 et 12 000 (Wilmart, Mickaël, *Meaux au Moyen Âge. Une ville et ses hommes du XI^e au XV^e siècle*, Montceaux-lès-Meaux, Éditions Fiacre, 2013, p. 60-62).

Se pencher sur la façon dont une société gère la question des orphelins, c'est mettre en lumière tous les rouages de protection des intérêts de l'enfant, que ceux-ci soient éducatifs mais aussi, et peut-être surtout, économiques quoique les uns et les autres soient fortement liés dans un monde où le métier s'apprend ou se transmet à travers des outils ou des biens. C'est aussi, nous le verrons, interroger la place de la famille et de la communauté urbaine dans l'entourage de l'enfant.

Une précision terminologique s'avère utile avant de s'attarder sur le cas de la commune de Provins. Il est nécessaire, en effet, de séparer orphelins et enfants abandonnés, bien que souvent étudiés ensemble dans l'historiographie qui a d'ailleurs plus insisté sur ces derniers. Les deux ne relèvent ni de la même logique sociale ni du même statut juridique. L'orphelin est mineur et a perdu au moins un parent, père ou mère, voire les deux et dans tous les cas se posent deux questions cruciales : la dévolution et la gestion de l'héritage qui lui est dû et sa garde. Pour résumer : quel sera son tuteur ou sa tutrice, quelles seront les obligations de ces derniers et quels contrôles seront exercés sur cette tutelle ? S'ajoute à tout ceci une conséquence sociale : l'orphelin issu d'un milieu aisé restera, si sa tutelle se passe bien, au même rang social ; l'orphelin pauvre de naissance n'échappera pas aux difficultés économiques et sera sans doute moins protégé, mais bénéficiera des systèmes de charité. Au contraire de l'orphelin, l'enfant abandonné n'a, par définition, plus de famille : il est non seulement sans protection familiale, mais également sans ressource. Son cas relève avant tout de la charité.

Alors que l'historiographie a largement étudié la mise en œuvre d'une charité comme système de protection des orphelins et des enfants abandonnés², cet article insistera d'abord sur le rôle des municipalités en prenant l'exemple de Provins. Dès le dernier tiers du XIII^e siècle, il existe en effet dans cette ville un contrôle étroit des échevins sur la destinée des orphelins. En cela, Provins n'est pas un cas isolé et si la conservation de ses archives pour le tournant des XIII^e et XIV^e siècles permet de comprendre son rôle sur ce sujet de façon exceptionnelle pour le nord de la France, on trouve des pratiques similaires dans les villes italiennes, mais aussi en Flandre, par exemple à Gand où, à partir de 1301, le corps échevinal est scindé en deux groupes dont l'un a la charge de gérer les biens des orphelins³.

La source qui permet d'envisager l'action communale autour de la protection des orphelins est un registre, longtemps improprement appelé cartulaire de la commune de Provins, qui est en fait composé d'actes et de comptes de la commune de Provins, portant sur les années 1271 à 1330, avec plusieurs années lacunaires résultant d'une histoire municipale tumultueuse⁴. Le registre a été édité en 1933 par Maurice Prou et Jules D'Auriac et a fait l'objet d'une thèse d'histoire institutionnelle par Véronique Terrasse⁵ en 2000. Outre les comptes, il contient la retranscription de nombreux actes, quelques règlements ou privilèges comtaux, mais surtout des résumés d'actes privés conclus devant les maire et échevins de la commune. Bien qu'il y ait quelques accords portant sur des règlements de dettes,

ces actes sont de deux types. Tout d'abord, on y rencontre des actes dits de désaveux, longtemps considérés comme des actes d'émancipation mais qu'il faut voir plutôt comme des sorties de la communauté familiale avec avance d'héritage⁶. La pratique de doter les enfants qui fondent leur propre foyer et de les écarter de l'héritage en leur procurant une avance, est attestée dans plusieurs coutumes du nord de la Loire comme l'a montré Emmanuel Le Roy Ladurie⁷. Bien qu'ils soient fort intéressants, ce n'est pas ces actes de désaveux qui vont nourrir le propos de cet article, mais l'autre type d'actes que contient ce registre : des accords portant sur la tutelle des orphelins et insistant, surtout, sur la gestion de leurs biens. On en compte environ une dizaine chaque année, ce qui peut paraître peu pour une ville comptant environ 10 000 habitants⁸, mais d'une part tous les habitants ne relèvent pas de la juridiction communale et d'autre part une partie des tutelles a pu être réglée devant d'autres juridictions. C'est ce qu'on doit déduire par la baisse du nombre d'actes enregistrés à chaque fois que la commune connaît une crise grave suivie d'une période de défiance vis-à-vis de cette institution. C'est le cas par exemple dans la première moitié des années 1280 après l'assassinat du maire Guillaume Pentecôte en 1279, puis dans le premier quart du XIV^e siècle qui se termine par un sabotage en règle de la commune après qu'un référendum n'eut trouvé que 156 personnes favorables au maintien de la commune sur 2 720 votants, soit 6 % !

À partir de ces actes, il est possible d'aborder trois questions qui permettent de comprendre l'importance de la question des orphelins dans une société communale du XIII^e siècle. Tout d'abord, l'étude du profil des personnes à qui l'on confie la tutelle de l'orphelin montre le rôle essentiel laissé au cercle familial dans sa protection. Cependant, au-dessus de ce cercle, l'action protectrice de la commune ne se limite pas à l'enregistrement des actes de tutelles. Enfin, quelques actes laissent percevoir de rares éléments d'information sur la question de l'éducation de l'orphelin.

Pour mieux saisir le profil des enfants concernés, il convient de rappeler que la commune de Provins dépend aux XIII^e et XIV^e siècles de la coutume de Champagne qui fixe la majorité des garçons à 14 ans et celle des filles à 11 ans. Après cet âge, que les sources commentent « le droit âge », les enfants sont théoriquement majeurs, même si nous verrons que c'est un peu plus compliqué que cela, notamment pour les filles.

LE PARENT SURVIVANT, UN CHOIX ÉVIDENT POUR LA TUTELLE ?

S'il est éminemment juridique, voire économique, le choix du tuteur nous en dit également beaucoup sur le fonctionnement des familles et permet même d'esquisser une sorte d'anthropologie de la parenté pour une période et un espace mal documenté en la matière. En cas de décès d'un des parents, père ou mère, ou des deux, à qui confier la destinée de l'enfant ? Telle est la question à laquelle doit répondre l'entourage de l'orphelin. Ce choix n'est pas qu'affectif, même s'il faut avouer que l'historien est bien incapable de mesurer la part du

sentiment dans la prise de décision. Il est avant tout pragmatique : le choix répond à une nécessité, celle de désigner la personne capable de gérer l'héritage laissé à l'orphelin et, par là même, de défendre ses intérêts. Ce choix répond aussi sans doute à des règles de préséance internes à la famille qu'il est plus difficile d'identifier mais dont le poids devait être réel.

Fort logiquement, en cas de décès de la mère, le père se voit le plus souvent, voire toujours, confier la garde de ses enfants. La part de l'héritage laissée par la mère, résultant de la dot, de biens dont elle a elle-même hérités ou d'acquêts personnels s'il y en a, doit être déclarée et estimée. Les échevins confient alors la gestion des biens au père jusqu'à ce que l'enfant soit en « droit âge ». Cette tutelle n'est pas sans surveillance. En mai 1275, Robert Chevalier, ancien échevin, reçoit la tutelle de ses trois enfants et la gestion des 500 livres tournois dont ils ont hérité, avec l'accord de trois personnes dites « amis des enfants » qui sont sans doute des parents proches⁹. S'il y en a, les dettes contractées par la mère doivent être réglées par le père et non par les enfants, comme le montre un acte de février 1290 listant les dettes laissées par l'épouse que le conjoint survivant doit payer auprès de drapiers, d'orfèvres, d'épiciers, de lavandières et de servantes¹⁰.

En cas de décès du père, les choses se compliquent légèrement. Le cas le plus courant reste de confier les enfants et leurs biens à la mère, ce qui est valable quel que soit le niveau de fortune. Ainsi en juillet 1272, Isabeau, veuve d'Alexandre du Minage, est désignée tutrice de ses trois enfants et doit gérer leur héritage composé de 15 livres tournois de meubles et trois lits de plumes qu'elle « doit garder por ces enfanz jusque à tant qu'il soient aagé¹¹ ». L'acte étant signé sous la vigilance de trois témoins dont le frère du défunt. En mars 1273, la veuve de Pierre de la Duraz, Catherine, reçoit la garde de son fils Jeannet et s'engage à garder pour lui les 34 livres laissées par son père, et ce pendant douze ans¹². On peut donc en déduire que l'enfant doit avoir 2 ans. L'accord est approuvé là aussi par les « amis de l'enfant », deux personnes, auxquels s'ajoute le mari de la sœur du petit orphelin. En février 1272, c'est un accord beaucoup plus sophistiqué que doivent enregistrer le maire et les échevins¹³. Le fils de l'un d'entre eux, Milon Le Poivrier, futur maire, vient de mourir en laissant des enfants, dont on ignore le nombre. Si la mère obtient la gestion de l'héritage et la garde des enfants, l'acte sépare très précisément le douaire de l'héritage et détaille les investissements que devra faire la veuve pour faire fructifier et donc augmenter l'héritage. Il faut noter que, selon la coutume de Provins, si l'un des enfants meurt, la mère touchera sa part de l'héritage.

Tout ne se passe pas malheureusement aussi bien. En effet, dans une société largement dominée par les hommes, on ne fait pas toujours entièrement confiance à la femme pour une bonne gestion. En août 1274, Marie, veuve d'Eude de Mésobon, se présente devant les échevins pour régler la tutelle des enfants du foyer familial : deux que son mari a eus d'un premier lit et une fille que les deux époux ont eue ensemble¹⁴. Chaque enfant reçoit 70 livres tournois de son défunt père, ce qui n'est pas négligeable. Marie reçoit la tutelle des biens de sa fille

et de l'aîné de ses beaux-enfants. Mais le « moins né », pour reprendre les termes de l'acte, est confié à un tiers dont on ignore le lien de famille. Ajoutons que lorsque la mère survivante se remarie rapidement, le nouvel époux endosse presque systématiquement la responsabilité de la tutelle.

Là aussi, tout ne se déroule pas toujours de façon idéale. En février 1279, Marguerite la Chandelière, devenue veuve, se remarie avec un foulon et se sépare de son fils Guillemet, qu'elle a eu de son premier mariage¹⁵. L'héritage laissé par le père est maigre : 100 sous, un lit de plumes garni avec couverture et coussin, quatre draps de lit et un tapis d'une valeur de 10 sous. Avec l'accord du maire et des échevins, elle confie son fils à Perraut Saradin, demeurant dans un village voisin de Provins. Sa situation est telle qu'elle est dans l'incapacité de délivrer l'héritage complet au tuteur. L'acte nous dit, dans une formule qu'on pourrait aujourd'hui juger maladroite, que celui-ci reçoit « l'enfant et deux vaches prisées 40 sous », ainsi que 20 sous comptant et le mobilier listé. Le tapis est alors vendu pour ajouter 10 sous. Concernant les 40 sous restants, la mère s'engage à les verser par acompte de 10 sous aux quatre prochaines foires de Provins (qui ont lieu deux fois par an, donc en deux années). Outre les difficultés de cette femme dont les possibilités économiques semblent bien limitées, ce cas ouvre une réflexion touchant directement l'héritage des orphelins. Le registre de la commune de Provins permet en effet une approche, inédite pour cette période, de la culture matérielle des villes champenoises : les actes de désaveux contiennent des listes d'objets transmis comme avances d'héritage et, comme l'a montré une étude des outils viticoles, permettent à l'historien d'articuler les groupes socio-professionnels à cette transmission¹⁶. Contrairement aux désaveux, les actes de tutelles contiennent peu de mentions d'objets. La plupart du temps, seule une somme d'argent est mentionnée, parfois accompagnée d'un objet plus ou moins précieux, comme une coupe ou un lit. La raison en est simple : on confie aux tuteurs une somme d'argent précise qui devra être restituée. Dès lors, les objets, dont la matérialité les menace d'usure, sont vendus, ce qui veut dire qu'il n'y a alors pas de transmission d'objets à l'enfant. L'épreuve de l'orphelin se double bien d'une rupture de la mémoire matérielle familiale.

LA TUTELLE DE L'ORPHELIN DE PÈRE ET DE MÈRE

Si les affaires envisagées ont été jusque-là celles dans lesquelles l'enfant a un parent survivant, ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Assez rares, mais toutefois intéressants, sont les actes de tutelles désignant le frère ou la sœur tuteur ou tutrice de l'orphelin. Ainsi, en juin 1272, Marguerite, fille de feu Pierre des Bains, reçoit la garde de son frère Rouquin et de l'héritage de ce dernier¹⁷. De même, en avril 1273, Marion, mariée puisqu'elle est dite femme de Gilet Le Gras, obtient la tutelle de son petit frère Perraut qui a hérité d'une petite somme de 40 sous¹⁸. Deux personnes se portent garantes pour elle, mais il faut remarquer en passant que c'est elle et non son mari qui est tutrice,

9. Actes et comptes, p. 30.

10. Actes et comptes, p. 127.

11. Actes et comptes, p. 3.

12. Actes et comptes, p. 9.

13. Actes et comptes, p. 4.

14. Actes et comptes, p. 12.

15. Actes et comptes, p. 41-42.

16. Wilmart, Mickaël, « Vignes et vigneron à Provins aux XIII^e et XIV^e siècles », in *Vins et vignes au Moyen Âge. Pratiques sociales, économie et culture matérielle*, dir. Danièle Alexandre Bidon, Perrine Mane et Mickaël Wilmart, numéro thématique de L'Atelier du Centre de Recherches Historiques, 12, 2014. (en ligne à l'adresse : <https://journals.openedition.org/acrh/5926>)

17. Actes et comptes, p. 2.

18. Actes et comptes, p. 9.

une configuration qui reste exceptionnelle. Le frère aîné peut bien évidemment jouer le même rôle. En novembre 1273, Jacques, fils d'Henri de Bergues, s'engage à gérer les 20 livres tournois reçues en héritage par sa sœur Ermanjon et à lui rendre quand elle se mariera, ce qu'elle fait six ans plus tard¹⁹. Cette prise de responsabilité peut aussi se faire a posteriori. Ainsi, en février 1290, Pierre Ragot devenu majeur quitte son tuteur et emmène son frère avec lui, prenant de fait la suite du tuteur dans la gestion des biens de son frère cadet²⁰.

Quand l'enfant a perdu ses deux parents, la décision la plus courante reste la désignation de l'oncle ou de la tante comme tuteur, que ce soit l'oncle paternel comme en juillet 1272 avec Jeannet des Châtagniers qui devient tuteur de son neveu Guillemet, fils d'Étienne des Châtagniers²¹, son oncle maternel comme Jean Latace en novembre 1273 qui s'occupe de son neveu, fils de sa sœur²², ou encore un oncle par alliance comme en mars 1276 quand Henri Queue-de-Passe prend « en bail et en garde » la nièce de sa femme²³.

Les choix peuvent aussi être multiples. On assiste alors à une séparation des enfants. En 1273, dans le cas cité ci-dessus de Jacques de Bergues devenu tuteur de sa sœur Ermanjon, ces deux personnes ont un frère qui est pris en charge par un oncle²⁴.

Enfin, choix sans doute le plus difficile, l'enfant orphelin peut être confié à un tiers. Ce choix ne veut toutefois pas dire que la famille est absente de l'entourage de l'enfant, bien au contraire. Ainsi en novembre 1274, Estèvenet, fils de feu Gilbert de Gastelet, du village de Sourdur, est mis sous la tutelle de Thibault le Maçon habitant un autre village²⁵. Cet acte se fait avec l'accord des « amis de l'enfant », à savoir son oncle paternel, son oncle maternel et sa tante paternelle. On remarque toutefois que ce cas de figure se produit surtout pour des enfants dont la fortune n'est pas très importante. Estèvenet ne reçoit que 100 sous de son père et c'est de la même somme qu'hérite un autre orphelin villageois en avril 1276. Dans ce dernier cas, le tuteur lui-même est si peu fortuné qu'il doit présenter quatre garants pour obtenir la tutelle²⁶ ! Un autre doit en proposer six²⁷ en décembre 1274.

Assurément, le maire et les échevins sont plus méfiants vis-à-vis des tuteurs extérieurs à la famille. Il faut dire que la question des orphelins est bien vue comme une affaire publique et engage, par conséquent, l'ensemble de la commune.

LE RÔLE DE LA COMMUNE DANS LA PROTECTION DES ENFANTS

Il nous faut en effet réfléchir à la signification de cet intérêt que porte l'institution communale au sort des orphelins, des orphelins souvent issus des milieux aisés mais pas seulement, comme nous l'avons vu. On ne peut nier qu'il y avait sans aucun doute une intention charitable. La commune doit protection à ses membres, fussent-ils enfants. Devenus orphelins, elle ne peut que venir à leur secours en leur offrant un cadre de tutelle protégeant étroitement leurs intérêts. L'intention est tout autant politique : elle manifeste le sens collectif profond de l'institution communale, institution de paix et de justice. Enfin, l'enjeu est aussi économique. Les patrimoines mis

sous tutelle sont parfois très importants. Les voir mis en danger par de mauvais tuteurs, c'est fragiliser la hiérarchie sociale qui marque fortement le monde urbain. En prenant sous sa protection les orphelins, les échevins assurent donc la pérennité des fortunes familiales et la stabilité de l'échelle sociale.

Pour cela, en attendant la décision de confier l'orphelin à tel ou tel tuteur, l'argent hérité est placé dans les caisses communales, comme en témoignent les comptes comprenant une rubrique « ce que la ville doit aux orphelins ». Un acte de mai 1276 confirme bien cette pratique. Quand Gilles de Lisines prend la garde d'un enfant, on lui confie d'abord la maison que celui-ci a hérité et la commune verse dans un second temps les 50 livres tournois laissées par ses parents et qu'elle a gardées quelques mois dans ses coffres²⁸. Toutefois, cette pratique n'a qu'un temps. La défiance après l'assassinat du maire en 1279 a déjà été évoquée dans l'introduction de cet article. En fait, cette crise politique doublée d'un endettement chronique et abyssal de la municipalité fait qu'on confie moins l'argent aux échevins après cette date. Ceux-ci restent toutefois les garants de la justice des tutelles.

Il faut noter que la tutelle d'un orphelin s'accompagne d'obligations très précises pour s'assurer qu'il retrouvera bien son héritage à sa majorité. Tout d'abord, les tuteurs s'engagent à entretenir les enfants, à les nourrir suffisamment, à les vêtir de robes et de chausses, à veiller à leur éducation en les plaçant en apprentissage ou à l'école. Plusieurs actes précisent qu'il doit s'en occuper « comme un sien enfant ». Il lui faut aussi faire en sorte que l'héritage reste intact. Si c'est une somme d'argent, il n'a pas droit d'y toucher, sauf en de rares cas et avec l'autorisation des échevins. S'il s'agit de terres ou de vignes, il a obligation de les mettre en culture et de les entretenir. De la même façon, il doit assurer le bon état des portes, fenêtres et toitures des maisons héritées. Par contre, en cas de destruction suite à une inondation ou un incendie, il n'a pas obligation de reconstruire à ses frais.

Tout cela se fait sous le contrôle étroit des échevins qui peuvent, à tout moment, retirer la tutelle en confiant l'enfant à un tiers. Enfin, les échevins interviennent dans les choix concernant l'éducation de l'enfant.

L'ÉDUCATION DE L'ORPHELIN : APPRENTISSAGE ET ÉCOLE

Certains actes cadrent de façon précise le devenir de l'enfant. Pour les filles, la tutelle se poursuit jusqu'à ce que l'orpheline soit mariée. Une fois en ménage, elle et son mari reçoivent son héritage qui doit constituer sinon la totalité, du moins la plus grande partie de sa dot. De fait, il y a certainement aussi un enjeu matrimonial dans la protection accordée aux jeunes orphelines.

Pour les garçons, nous avons finalement peu de renseignements mais quelques actes viennent tout de même éclairer le choix de l'avenir de l'orphelin qui est entre les mains du tuteur et des échevins. Ainsi, en novembre 1274, dans une affaire mentionnée plus haut, dans laquelle la tutelle est exercée par la mère survivante et son nouveau mari, l'acte précise que si l'un des enfants veut aller à l'école ou entrer « en église », la décision nécessite l'accord du maire et des échevins²⁹.

19. Actes et comptes, p. 8.
20. Actes et comptes, p. 127-128.
21. Actes et comptes, p. 2.
22. Actes et comptes, p. 7.
23. Actes et comptes, p. 27.
24. Actes et comptes, p. 8.
25. Actes et comptes, p. 13.
26. Actes et comptes, p. 28.
27. Actes et comptes, p. 15.
28. Actes et comptes, p. 30.
29. Actes et comptes, p. 13.

De fait, il arrive que la commune mette elle-même les orphelins en apprentissage, confiant alors la tutelle au maître de l'enfant. Ainsi en septembre 1278, René de Brabant s'engage devant les échevins à prendre comme apprenti tisserand, Perret, fils d'Étienne de Sens, et reçoit de la main du maire la somme de 16 livres tournois que la commune gardait en son nom³⁰. Le coût de l'apprentissage est alors prélevé sur la somme de l'héritage. Il n'est là pas question de tutelle.

Le montage juridique est parfois plus complexe. En novembre 1278, le tisserand Gilet Richer prend en apprentissage un orphelin³¹. La commune lui verse une somme de 40 livres à cette fin, plus 20 sous pour l'achat d'une robe à l'enfant et lui confie 6 livres tournois que le maître devenu tuteur devra rendre à l'enfant quand il sera « en droit aage ». Enfin, dernier exemple avec un orphelin presque chanceux, placé en mars 1285 dont le maître se voit confier la tutelle et la gestion d'un héritage composé d'une maison et d'un métier à tisser³². Sitôt l'apprentissage terminé, il aura toutes les capacités matérielles de s'installer à son compte...

L'étude de la prise en charge des orphelins de Provins met en lumière l'encadrement de l'enfant par la société urbaine du XIII^e siècle en Champagne. On relève, tout d'abord, le rôle essentiel des institutions communales dans la protection des orphelins. On connaît bien les systèmes de charité entourant les enfants pauvres, beaucoup moins, souvent faute de sources adéquates, l'intérêt porté par les gouvernements urbains à cette question. Il n'y a là pas de charité à proprement parler, mais application d'un droit et donc protection juridique sous-entendant un cadre protecteur. Ces actes de tutelles nous montrent des enfants particulièrement entourés. On cherche en priorité à trouver un tuteur dans le cercle familial : le parent survivant, le beau-père, le frère ou la sœur, l'oncle ou la tante. Et si on doit faire appel à un tiers, la famille est encore présente, mentionnée comme « amis de l'enfant », ce que nous appellerions sans doute aujourd'hui conseil de famille. Enfin, la commune se soucie bien du devenir de l'enfant : elle le place en apprentissage, contrôle la gestion du tuteur, valide ses choix d'éducation, et assure, par la préservation de l'héritage, la constitution de la dot des filles.

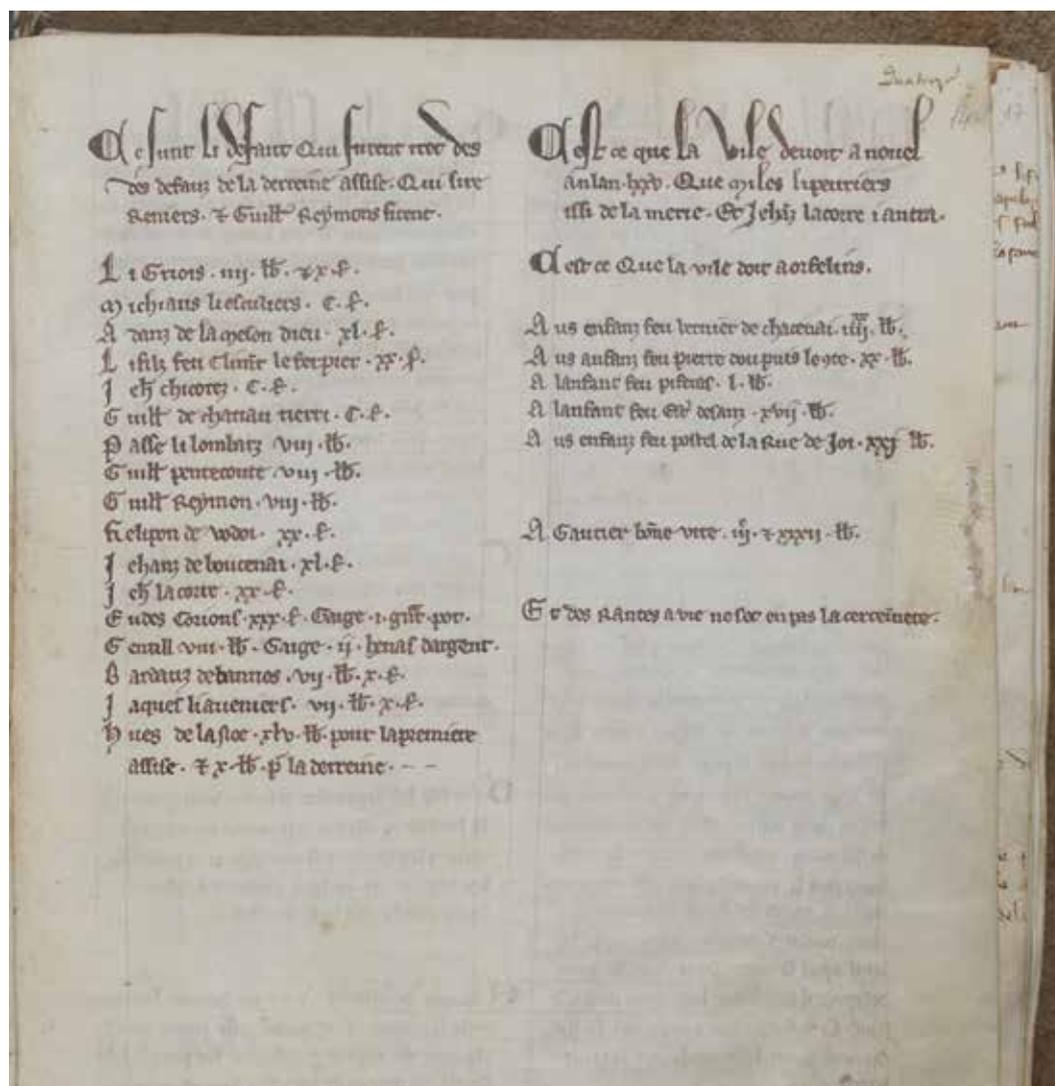


Fig. 1 – «Ce que la vile doit a orfelins», extrait du compte de la ville de Provins de l'année 1275.

Bibliothèque municipale de Provins, Fonds ancien, ms. 89, f. 14. © Ville de Provins, Archives municipales.

30. Actes et comptes, p. 39.
31. Actes et comptes, p. 40.
32. Actes et comptes, p. 55.

« Solidarité, Générosité, Réussite »,
en exergue de l'action de
l'Œuvre des Pupilles
de l'École Publique de Seine-
et-Marne, depuis 1916

Albert Fischler

Président de L'Œuvre des pupilles de l'École Publique de Seine et Marne

14

1919-1920 : l'Œuvre ouvre des écoles
pour des orphelins de guerre

Mars 1916, la Bataille de Verdun bat son plein depuis un mois et la férocité des combats creuse les effectifs militaires, affecte au plus profond les forces vives des nations. Ce qui bouleverse la vie quotidienne des familles en proie aux difficultés, en provoquant des bouleversements économiques et sociaux considérables et en multipliant avec les pertes humaines le nombre des orphelins et des nécessiteux. Ainsi rien qu'en Seine-et-Marne, plus de 5 000 orphelins de guerre sont répertoriés en 1919 !

Particulièrement sensibles à cette situation humaine et sociale préoccupante au plus haut point, un couple d'instituteurs de Samois-sur-Seine, M. et M^{me} Georges Vaillant, secrétaire de « L'Union des Instituteurs et Institutrices de Seine-et-Marne », va décider d'agir dans l'urgence et apporter une aide réelle à des jeunes enfants dont les familles sont particulièrement frappées par les affres de la guerre.

Les relations de M. et M^{me} Vaillant les mettent en contact avec M. Maurice Herbet, Ambassadeur de France, et grâce à lui ils vont pouvoir s'adresser, outre-Atlantique, à des organismes de Pays alliés de la France : aux États-Unis d'Amérique et en République orientale de l'Uruguay. La solidarité et la générosité de ces alliés seront telles que, 170 000 frs-or, soit en pouvoir d'achat constant, l'équivalent de plus de 22 millions d'euros d'aujourd'hui, seront réunis par la République orientale de l'Uruguay ce qui permettra l'achat et le démarrage de la future École

des Métiers « Uruguay-France » à Avon ; 150 000 frs-or soit environ 20 millions d'euros, en provenance de la Croix-Rouge des États-Unis d'Amérique permettront l'acquisition et l'installation de l'École Industrielle de Champagne-sur-Seine : « Le lycée La Fayette ». De plus, 365 millions de francs-or, soit environ 48 millions d'euros, favoriseront le lancement du « Centre d'Apprentissage Agricole » avec une ferme-école à Fontaineroux, commune d'Héricy. Enfin la générosité de M. Fabre-Luce qui offrira l'usage de son domaine des « Pressoirs du Roi » à Samoreau durant douze années, permettra d'y implanter le « Centre d'Apprentissage Horticole ».

Si le 30 mars 1916 à la Sorbonne, l'Assemblée Constitutive présidée par l'Inspecteur d'Académie M. Berteloot avait mis en place : « L'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne », dès cette date tout était en place pour apporter une assistance matérielle et morale à des familles touchées de plein fouet et atténuer les souffrances diverses qu'elles rencontraient. Ainsi plus de 55 000 frs-or d'aides immédiates seront consentis.

Dans le même temps « l'Office Départemental des Pupilles de la Nation » fut créée par la loi du 29 juillet 1917. De ce fait l'Œuvre va modifier son rôle. Ainsi à sa tâche de solidarité charitable (plus de 818 orphelins vont recevoir au total plus de 33 000 frs de subventions financières), l'Œuvre va se consacrer à aider des orphelins en les préparant aux luttes de la vie et cela en créant des écoles spécifiques qui leur seront destinées.

1919-1920 : L'ŒUVRE OUVRE DES ÉCOLES POUR DES ORPHELINS DE GUERRE :

C'est M. Herbet lui-même qui dans la revue de l'Œuvre, éditée en 1922, a résumé le mieux le rôle imparti à toutes les écoles créées par l'Œuvre, et cela avec des mots empreints d'un volontarisme moralisant, reflet, à cette époque, de la place que devaient occuper les filles et les garçons orphelins confiés aux soins des Écoles de l'Œuvre dans la société d'alors : « ... (Il faut) préparer des générations saines et fortes pour les combats de la vie ; habituer les enfants à honorer le travail, leur donner un métier qu'ils accompliront avec goût et avec plaisir. Faire de bonnes ménagères capables de tenir leur intérieur et de prémunir leurs familles contre les dangers de l'alcoolisme créateur de misère. Former d'excellents apprentis avec un minimum de connaissances générales et techniques. Inspirer aux orphelins de la guerre le sentiment de la solidarité française et leur enseigner la tolérance... »

Ces principes exprimés sont, pour certains, précurseurs en France à une époque où, d'une part, l'enseignement technique était plus que balbutiant et d'autre part, ces principes sont l'affirmation d'une philosophie ouverte sur le monde et nourrie par les expériences douloureuses des guerres fraternelles européennes..

« L'ÉCOLE DES MÉTIERS URUGUAY-FRANCE » À AVON :

Cette école fut ouverte en octobre 1919, et accueillit 16 orphelines de guerre : « Vous êtes ici chez vous comme représentant de la Nation qui a permis d'ouvrir cette École... » Ainsi s'exprima M. Maurice Herbet en s'adressant à M. Blanco représentant le ministère de l'Éducation de la République orientale de l'Uruguay, lors de son discours inaugural le 6 juin 1920. Puis il ajouta avec force, en se tournant vers les jeunes orphelines, élèves de l'École : « ... Enfants, regardez bien, je vous présente, avec une respectueuse émotion, l'emblème de la patrie uruguayenne. Ce drapeau brodé par des dames françaises de Montévidéo fut remis par le président de la République B. Brum.. (Cet emblème) a flotté sur l'hôpital uruguayen de Souilly près de l'immortelle Verdun !... »

L'assistance, pétrifiée d'émotion, éprouva alors toute la reconnaissance due à la République orientale de l'Uruguay pour son assistance pendant et après la guerre.

Sous le couvert de l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne et avec l'aide financière de la République orientale de l'Uruguay, et ce jusqu'en 1938, l'École va se développer et préparer des jeunes filles dont l'expertise acquise en couture sera recherchée par les grandes maisons

de la mode de Paris, comme la Maison Poiret. Le succès de cette école ne se démentira pas et les effectifs progresseront régulièrement pour atteindre 77 élèves en 1926 dont un tiers de Pupilles de la Nation, puis 88 en 1938, mais à cette date il n'y a plus de pupilles à l'École, en attendant, malheureusement, les drames qui se préparent.. Les élèves âgées d'au moins 13 ans sont sorties de la période de scolarité obligatoire de l'époque. Elles vont suivre en tant qu'internes durant trois ans dans des spécialités liées à l'enseignement du ménage et de la haute couture, des cours qui leur permettront de remporter de nombreux prix au niveau national grâce, entre autres, aux compétences des enseignants. Ceci met en exergue le 3^e volet de la trilogie énoncée dans le titre : « Réussite », d'autant qu'il y aura souvent 100 % de reçues aux examens ! Bienfaitrice de l'École, la République orientale de l'Uruguay sera sans cesse honorée et remerciée, ainsi par exemple le 11 novembre 1920, lors de la visite exceptionnelle rendue par le maréchal Foch, qui écrivit sur le livre d'or de l'École : « L'École constitue le symbole de la fraternité d'âme franco-uruguayenne et un lien touchant entre les deux Républiques sœurs !... »

Enfin lors de sa visite rendue le 5 mars 1921, le général Mangin remit à l'École un buste du « libérateur âme de l'Uruguay : Artigas ». Ce buste se trouve toujours dans le hall d'accueil du grand lycée « Uruguay-France » qui a pris le relais dans les années 1970 à 3 km de la vénérable École des Métiers Uruguay-France !

« L'ÉCOLE LA FAYETTE » DE CHAMPAGNE-SUR SEINE, AUTRE ÉCOLE CRÉÉE ET GÉRÉE PAR L'ŒUVRE DES PUPILLES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE SEINE-ET-MARNE :

Cette école qui ouvrit également à l'automne 1919 recevait des jeunes garçons orphelins de guerre.

Dans le Bulletin de l'Œuvre de 1922 sont exprimés les buts assignés à cette autre école : « ...former d'excellents apprentis à la conscience droite, possédant, en plus d'une sérieuse habileté manuelle, un minimum de connaissances générales et techniques... »

Ici aussi apparaît dans ce style caractéristique d'une période, après la victoire, d'un certain volontarisme devant l'énormité des tâches à accomplir à un moment où l'enseignement technique est à peine ébauché en France. Là, également les administrateurs de l'Œuvre font acte de précurseurs étonnants appuyés en cela par l'aide de l'Usine Jeumont-Schneider proche de l'école.

C'est la générosité des États-Unis d'Amérique qui a permis l'achat et le fonctionnement au début de « l'École La Fayette », qui après son ouverture a été officiellement inaugurée par le maréchal Joffre en personne le 1^{er} novembre 1919.

DANS LE BULLETIN DE L'ŒUVRE DÉJÀ CITÉ, M. ÉMILE LEBÈGUE, PRÉSIDENT DE L'ŒUVRE EN 1922 ET ÉGALEMENT DIRECTEUR DU « CENTRE D'APPRENTISSAGE AGRICOLE PITTSBURGH » À FONTAINEROUX, EXPLIQUE CLAIREMENT LES MOTIVATIONS QUI VONT ÊTRE

À L'ORIGINE DE LA CRÉATION DE LA 3^E ÉCOLE DE L'ŒUVRE :

« ...le département de Seine-et-Marne étant un département essentiellement agricole, dont les orphelins de guerre sont surtout des enfants de petits cultivateurs, de travailleurs de la terre, la pensée devait tout naturellement venir aux dirigeants de l'Œuvre de fonder un établissement destiné à l'enseignement professionnel agricole.. »

Encore une fois, l'Œuvre sera un précurseur averti dans une formation scolaire et professionnelle de haut niveau dans le domaine agricole ce qui faisait encore défaut en France à cette époque. Cette 3^e école sera fondée grâce à la générosité des enfants de la ville de Pittsburgh sous l'impulsion de M^{me} Michiels-Tavernier, américaine de naissance, vivant en France, et de messieurs G. Vaillant et M. Herbette. Le bâtiment et les champs situés sur les communes d'Héricy et de Vulaines-sur-Seine seront acquis le 31 décembre 1919. Grâce à de nouveaux dons américains et à l'aide du ministère de l'Intérieur en France, un autre bâtiment sera construit en 1921. Le 10 novembre 1921 le maréchal Foch se rendra dans la ville de Pittsburgh afin de « remercier l'aide apportée aux orphelins français de la Grande Guerre ».

ENFIN ET TOUJOURS AVEC LE SOUCI D'AIDER À LA FORMATION DE JEUNES ORPHELINS EN DIFFICULTÉ ET LEUR OFFRIR UNE FORMATION APPROPRIÉE, UNE 4^E ÉCOLE OUVRIRA SES PORTES. IL S'AGIRA ENCORE DANS L'ESPRIT ÉNONCÉ PAR M. E. LEBÈGUE D'OUVRIR UNE « ÉCOLE PRATIQUE D'HORTICULTURE ».

Cette fois, c'est la générosité de M. Fabre-Luce, propriétaire du château historique des « Pressoirs du Roi », construit par François I^{er} vers 1520 à l'emplacement de la commune de Samoreau actuelle, que l'École s'ouvrira le 10 octobre 1920. Ce centre sera prêté gratuitement par son propriétaire pour une période de douze ans et M. Fabre-Luce versera également la somme de 50 000 frs afin d'assurer les frais immédiats d'entretien et de fonctionnement.

Si, tant bien que mal et cela jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne assura la gestion financière et l'entretien des écoles créées, le nouveau et terrible conflit qui débuta en 1939 va plonger l'Œuvre dans de graves difficultés au point qu'en 1945, la paix revenue et les conditions économiques et sociales nouvelles ayant bouleversé la vie quotidienne, l'Œuvre fera appel à l'aide des pouvoirs publics et c'est ainsi que dans les années 1960 les écoles de l'Œuvre vont entrer dans le giron de l'Éducation nationale. Certes l'Œuvre, aujourd'hui, ne gère plus ses écoles elle continue à assurer des actions caritatives aux bénéficiaires de familles en difficulté. Aussi, aujourd'hui comme hier, les membres de l'Œuvre peuvent être fiers de leur Association.

Léon Tolstoï a écrit dans son œuvre monumentale : « Guerre et Paix » : « Faire le bien est le seul vrai bonheur dans la vie.. ! » Ce fut le souhait le plus ardent des Pères de l'Œuvre. Aujourd'hui, l'Association et tous ses membres et adhérents, s'efforcent bénévolement de suivre leur exemple !



Les familles de Seine-et-Marne, comme nombre de familles en France, sont fortement marquées par l'épreuve de la Grande Guerre. En août 1914, la mobilisation générale est un choc, des millions d'hommes quittent leurs familles, leurs femmes et leurs enfants. La guerre pénètre alors violemment dans les foyers, créant des situations compliquées, souvent difficiles, bouleversant la sphère familiale. Ces difficultés ont parfois cessé avec la fin de la guerre, souvent elles se sont prolongées bien au-delà, marquant durablement les mémoires familiales.

Les familles seine-et-marnaises à l'épreuve de la Grande Guerre

Lucie Bergont

*Médiatrice culturelle aux Archives départementales de Seine-et-Marne
et Olivier Plancke*

Professeur agrégé d'histoire et professeur-relais aux Archives départementales de Seine-et-Marne

18

Les familles séparées
par la mobilisation

21

Les familles réunies
par les mots

22

Vivre sans
son père

LES FAMILLES SÉPARÉES PAR LA MOBILISATION

A l'annonce de la mobilisation, la consternation ressort dans le journal d'Alfred Henry¹. Le curé-doyen d'Égreville a utilisé dès le début du siècle le vieux registre de la fabrique de la paroisse pour y noter les événements – à ses yeux importants – vécus par ses paroissiens, comme la crise de l'inventaire en 1906, les obsèques de Jules Massenet en 1912 ou la réfection de la toiture du clocher de l'église. À partir du 1^{er} août 1914, Alfred Henry tient désormais son journal de manière quasi quotidienne et y recense les événements tragiques comme les anecdotes de sa paroisse. Cette partie du journal s'ouvre sur la mobilisation générale et sur la douloureuse étape des séparations :

« Mobilisation générale

Vendredi 31 juillet arriva à la mairie l'ordre de la mobilisation générale. La consternation fut immense. Dès le lendemain les mobilisés quittèrent le pays. Ce fut surtout le lundi matin 3 août au train de six heures que partirent les hommes et c'était peine à voir femmes et enfants accompagnant maris et frères à la gare les yeux remplis de larmes. À part quelques esprits le départ fut accepté visiblement et l'idée de défendre la patrie paraissait l'emporter sur les préoccupations personnelles.

Le marché de lundi fut très triste et les exagérations les plus invraisemblables volèrent de bouche en bouche. Dès

dimanche, il n'y eut plus moyen de communiquer au-delà des directions de Souppes et de Montereau. Les curés de Lorrez, Diant, Thoury-Ferrottes, Le Bignon, Souppes rejoignirent leur corps. Les journaux n'arrivaient plus, les correspondances se faisaient rares. La commune s'arrêta. Un voile d'une immense lourdeur semble planer sur la région ! »

C'est également au moment de la mobilisation générale que Georges Lugol, maire de Meaux, s'adresse à ses administrés dans le journal « *Le Publicateur de l'arrondissement de Meaux* » sur un ton très patriotique rappelant la levée en masse de 1793². Il décrit en quelques mots sa vision de la situation internationale en dénonçant l'agression du peuple germanique : « Il convoite nos richesses ; il veut s'emparer de nos meilleures provinces et de nos colonies : il nous destine nous-mêmes à l'humiliation, à la ruine et à la servitude. » Le maire évoque le défilé du 8^e régiment de hussards qui a ses quartiers dans la ville : « Vous avez tous compris que c'est l'existence même de la Patrie qui est en jeu et vous êtes tous prêts à imiter l'exemple admirable de courage et de résolution qui nous a été donné ce matin par nos petits hussards et ce soir par tous les régiments que nous voyons passer. » Enfin il termine par des mots destinés à rassurer les mobilisés sur le fait que leurs « êtres chers [...] seront protégés et secourus ». Le maire annonce à cet effet la création d'un Comité réunissant les habitantes de Meaux afin de mettre en place des secours

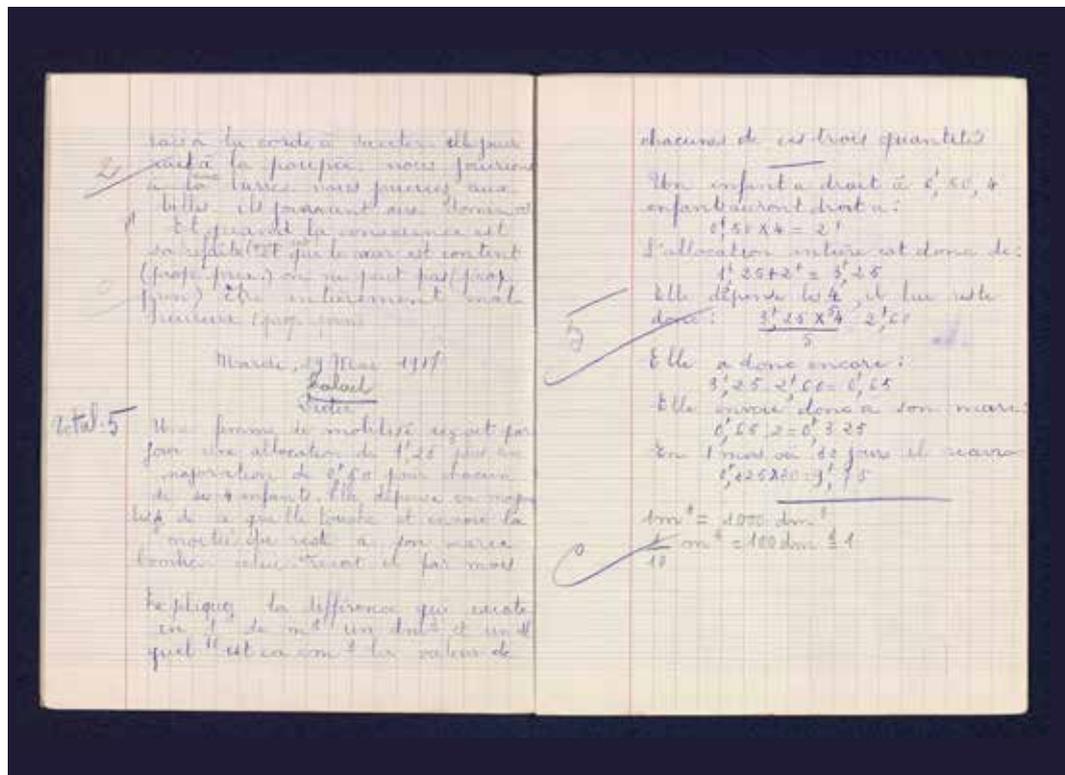


Fig. 1 – Exercice de calcul sur le thème des allocations aux familles de mobilisés nécessiteuses réalisé par l'élève Suzanne Moufrond à l'école de Treuzy-Levelay le 29 mai 1917 (AD Seine-et-Marne, 190J250)

1. Registre de délibérations de la fabrique d'Égreville (1846-1906) suivi du journal d'Alfred Henry (AD Seine-et-Marne, J629).

2. Journal *Le Publicateur de l'arrondissement de Meaux* du mardi 4 août 1914 (AD Seine-et-Marne, P217/49).

N°	Noms de l'homme	Âge	Stat. & Vétér.	Motifs de la Présentation
1	Charles L...			
2	...			
3	...			
4	...			
5	...			
6	...			
7	...			
8	...			
9	...			
10	...			
11	...			
12	...			
13	...			
14	...			
15	...			
16	...			
17	...			
18	...			
19	...			
20	...			
21	...			
22	...			
23	...			

Fig. 2 – Allocations aux familles nécessiteuses des militaires sous les drapeaux pendant la durée de la guerre, commission cantonale de Donnemarie, page 1, document datant d'avant août 1917 (AD Seine-et-Marne, UP45879)

aux familles les plus modestes et les plus démunies : « La mobilisation générale laisse au foyer vide les femmes et les enfants menacés par la misère. » À cet appel, de « nombreuses dames de la ville » répondent favorablement et se répartissent la distribution des secours en commençant par les personnes nécessiteuses et les malades. Il s'agit donc à la fois de s'occuper de ceux qui restent mais aussi de laisser les soldats partir « sans arrière-pensée » afin qu'ils puissent se consacrer totalement aux combats à venir.

Par ailleurs, un soldat sait bien que, s'il disparaît, son épouse recevra une pension de veuve de guerre, alors que si l'union n'est pas légitimement reconnue, sa compagne sera plongée dans le dénuement. Ainsi, dès le 5 août 1914³, la loi octroie à toute famille de mobilisé nécessiteuse une allocation journalière de 1,25 franc, majorée de 50 centimes par enfant de moins de 16 ans. Les exercices de calcul proposés à l'école témoignent d'ailleurs d'un recours massif à ces aides (voir Fig. 1). En août 1917, le montant est augmenté : il passe à 1,50 franc par jour et à 1 franc par enfant de moins de 16 ans⁴. La commission cantonale de Donnemarie examine les demandes des familles de militaires. Beaucoup reçoivent cette allocation mais quelques-unes essuient un refus en raison de « ressources suffisantes » (voir Fig. 2). Malgré tout, certaines épouses contestent cette décision en écrivant au Préfet⁵ dans le but de justifier leurs besoins. Pour autant cette allocation ne permet pas de vivre

convenablement (le coût de la vie moyen en France étant estimé à 4 francs par jour en 1917⁶).

L'État, le Conseil général, les municipalités portent assistance aux familles démunies du mieux qu'ils le peuvent mais ces aides ne suffisent pas toujours. La philanthropie internationale prend alors parfois le relais.

En septembre 1917, cinq mois après l'entrée en guerre des États-Unis, l'American Red Cross⁷ fait un don en faveur des familles des officiers et des soldats au service des armées françaises. Trente mille francs sont octroyés à la Seine-et-Marne, le Conseil général étant chargé de les distribuer à 300 familles. Cela implique un recensement méticuleux des familles les plus en difficulté dans le département. Pour l'arrondissement de Melun, 5 700 francs sont distribués à 57 bénéficiaires⁸, essentiellement des veuves élevant plusieurs enfants, comme la veuve Foucher de Pamfoux, notée comme souvent malade, trois enfants de 6, 4 et 3 ans, sans ressources avec des ascendants étant eux-mêmes nécessiteux (voir Fig. 3). Il existe également des hommes plongés dans la nécessité, comme Lazare Roblot de Vaux-le-Pénil, âgé de 58 ans, considéré comme malade, ayant cinq enfants dont deux jeunes de 13 et 9 ans, deux fils combattants et un réformé suite à ses blessures.

Avec la prolongation de la guerre, le nombre de veuves se multiplie : en France, sur 5 millions de femmes de mobilisés, près de 600 000 deviennent veuves de guerre⁹.

3. Allocations aux familles nécessiteuses des militaires sous les drapeaux pendant la durée de la guerre, document datant d'avant août 1917 (AD Seine-et-Marne, UP45879).
 4. Bette Peggy, sous dir. de Schweitzer Sylvie, *Veuves françaises de la Première Guerre mondiale*, thèse soutenue le 4 mai 2012, Université Lumière-Lyon 2, pages 190-191.
 5. Lettre de réclamation adressée au préfet de Seine-et-Marne en octobre 1914 (AD Seine-et-Marne, 3ED12H2).
 6. FARON Olivier, *Les enfants du deuil – orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, Éditions La Découverte, Paris, 2001, page 48 (AD Seine-et-Marne, 8J5791).
 7. Croix-Rouge américaine, organisation des secours financiers et matériels auprès des familles les plus éprouvées : courrier de l'American Red Cross adressée au président du Conseil général en date du 27 septembre 1917 (AD Seine-et-Marne, 8R371).
 8. Croix-Rouge américaine, organisation des secours financiers et matériels auprès des familles les plus éprouvées : extraits de la liste des propositions pour l'attribution des secours de la Croix-Rouge américaine (AD Seine-et-Marne, 8R371).
 9. Rohrbasser Jean-Marc, « Démographie et familles », In *Familles à l'épreuve de la Grande Guerre*, Musée de la Grande Guerre, Meaux, 2018, page 185.

7²² Cahiers

Département de Seine et Marne
 Arrondissement de Provins

Allocations aux familles
 nécessaires des militaires sous les
 drapeaux, pendant la durée de la guerre
 Loi du 5 Août 1914
Examen des demandes et décisions
 prises par la Commission Cantonale

Commission Cantonale de Donnemarie

N ^o ordre	Nom et prénoms de la personne admise à toucher la somme due	Désignation de la personne Allocation journalière	Détails de la Commission		Observations
			Allocation journalière	Total à payer	
<u>Commune de Donnemarie :</u>					
1	Truchon Angèle Marie	f. Baguasse	1.25	0.50	1.75
2	Bouquet Catherine Céline	f. Brève	1.25	"	1.25
3	Chumant Juliette	f. Bonnier	1.25	1.50	2.75
4	Michaud Adrien Louis	f. Emond	1.25	1.00	2.25
5	Nadier Étienne Charlotte	f. Joutier	1.25	2.00	3.25
6	Chausson Germaine	f. Evrache	1.25	0.50	1.75
7	Begat Elvire Julie	f. Gervais	1.25	1.00	2.25
8	Gillard Gustave Henri	"	"	0.50	0.50 le grand père.
9	Chumant Lucienne	f. Laurent	1.25	0.50	1.75
10	Gacogne Léontine	f. Laurent	1.25	"	1.25
11	Baron Jeanne Françoise	f. Legouge	1.25	1.00	2.25
12	Boucardot Annette	f. Mampou	1.25	0.50	1.75
13	Arnault Marie	f. Rabouin	1.25	1.50	2.75 <i>comp. de la loi 235/104</i>
14	Griffon Marie Alphonsine	f. Rélat	1.25	0.50	1.75
15	Beaulieu Germaine Martha	f. Tardieu	1.25	"	1.25
16	Thouvenot Lucie Annelie	f. Villaine	1.25	1.00	2.25
17	Tison Mathéline Eugène	f. Vohery	1.25	"	1.25
18	Guille Marie Anne	f. Chumant	1.25	1.50	2.75
19	Laurent Henri	"	"	1.00	1.00 le grand père
20	Delletta Raymond Marie	f. Jarnat	"	"	" <i>Suppl. Années précédentes</i>
21	Chumant Victorine Eugène	f. Legouge	1.25	0.50	1.75
22	Gaumont Albertine	f. Meignen	1.25	0.50	1.75

Fig. 3 - Extraits de la liste des propositions pour l'attribution des secours de la Croix-Rouge américaine, septembre 1917 (AD Seine-et-Marne, 8R371).

LES FAMILLES RÉUNIES PAR LES MOTS

Durant la guerre, les soldats et leurs familles s'écrivent massivement. Dix à douze milliards d'objets (cartes, lettres, colis et mandats) sont échangés entre 1914 et 1918¹⁰. Les nouvelles, tant futiles que capitales, assurent le lien entre le combattant et les siens, elles sont essentielles, les Français vivent au rythme postal.



Fig. 4 – Souvenirs de guerre de Jean Laval (1882-1934), soldat de la 10^e compagnie du 31^e régiment d'infanterie de Melun (AD Seine-et-Marne, J1315)

Les Archives départementales conservent quelques documents privés donnés par des familles lors de la Grande Collecte¹¹. Parmi ceux-ci, les souvenirs de guerre de Jean Laval (1882-1934)¹², soldat de la 10^e compagnie du 31^e régiment d'infanterie de Melun qui contiennent plusieurs petits objets porte-bonheur : un petit fer à cheval en celluloïd portant la dédicace « De loin, de près toujours » [...] « Doux souvenir de ta petite Marcelle » ainsi qu'un petit cœur certainement confié par son épouse : « Mon cher petit homme, reçois mille doux baisers de ta petite fille chérie et autant de ta petite femme qui t'aime bien et pour longtemps, Aline » (voir Fig. 4). S'y trouvent également des photographies de lui postées le 18 janvier 1915, pour la première à ses parents et pour la seconde à son épouse. Mais aussi, une carte photographique envoyée par sa femme et sa fille avec son portrait en médaillon en haut à gauche et une dédicace à l'arrière : « Mille doux et tendres baisers de celles qui te sont chères, Aline et Renée Laval ». Ce sont des attentions et des mots qui n'évoquent pas la guerre et son déroulement mais montrent les liens qui perdurent entre les membres d'une même famille.

Les Archives départementales conservent également une riche correspondance – une lettre par jour, parfois deux – envoyée par Désiré Baloy (1891-1918) à sa famille alors qu'il est au front¹³. Désiré Baloy était brancardier musicien au 31^e régiment d'infanterie. La presque totalité

des lettres tourne autour de la famille et des détails de la vie quotidienne. La mention « Votre fils, petit fils, frère, neveu et cousins » présente systématiquement à la fin de chaque lettre montre que celles-ci étaient destinées à être communiquées à toute la parentèle, à l'exception d'une seule adressée à une tante en particulier. Il y raconte son quotidien, demande beaucoup de nouvelles des uns et des autres, évoque son moral qui n'est pas toujours au plus fort : « Ceux qui me ramasseront feront comme j'ai dû faire, ils traîneront notre cadavre à l'aide d'une pelle et d'une pioche et nous fourrerons dans un trou comme on jette des détrit. C'est ce que nous appelons la civilisation. » Il participe aussi à sa façon à la vie de sa famille en prodiguant des conseils à ses parents.



Fig. 5 – Portrait sur médaillon métallique du sergent Paul Vander Bruggen en grande tenue (FRADO77_011_7)

Certains soldats adressent des correspondances plus intimes à leur épouse (voir Fig. 5). C'est le cas de Paul Vander Bruggen¹⁵, sergent dans le 84^e régiment d'infanterie, qui écrit le 12 novembre 1914 une lettre particulièrement pessimiste à son épouse : « [...] jusqu'à présent j'ai pris beaucoup de patience et je la perd pas encore, mais j'en ai plus autant, par moment sinon que je réfléchis à ma petite famille je me dis autant mourir tout de suite que de souffrir comme ça mais là, le portrait de nos chères êtres vivants vient devant mes yeux et cela me redonne du courage. » Cette lettre illustre le besoin vital de maintenir un lien avec sa famille, le courrier étant le seul moyen de le faire. Le moral des combattants ne tient qu'à un fil : la famille est l'une des raisons pour laquelle les soldats continuent de se battre. Il en va de leur survie psychique.

10. Richez Sébastien, « La Poste, lien familial », In *Familles à l'épreuve de la Grande Guerre*, Musée de la Grande Guerre, Meaux, 2018, pages 84 à 87.

11. La Grande Collecte est une opération nationale appelant tous les citoyens à confier leurs papiers personnels ou familiaux aux institutions partenaires de l'évènement : souvenirs de famille, correspondances, documents de voyage, photographies, journaux intimes, carnets, etc. Cette collecte a permis à la fois aux institutions archivistiques de consolider leurs fonds et aux chercheurs de trouver matière à l'écriture de l'histoire. Elle a également servi à sensibiliser le public à la valeur que représentent les archives privées pour l'histoire et pour la mémoire collective.

12. Jean Laval (2 mars 1882-1934), soldat du 31^e régiment d'infanterie, guerre 1914-1918 : livret militaire, carnet de notes, correspondance envoyée ou reçue, cartes photos, 5 billets de souvenirs écrits sur des écorces de bouleau, médaille de Croix de guerre donnée en 1917 avec son ordre de citation, plaque matricule, carte d'ancien combattant (1902-1929). Document donné aux Archives départementales de Seine-et-Marne lors de la Grande Collecte de 2018 (AD Seine-et-Marne, J1315).

13. Désiré Baloy (22 août 1891-5 novembre 1918), brancardier musicien au 31^e régiment d'infanterie, guerre 1914-1918 : 31 lettres manuscrites adressées à ses parents, 1^{er}-31 juillet 1917. Fonds résultant d'un achat réalisé en 2019 (AD Seine-et-Marne, J1327).

14. La fiche matricule de Désiré Baloy est disponible en ligne sous la cote 1R1379, bureau de recrutement de Melun, année 1906, numéro matricule 464 : <https://archives.seine-et-marne.fr/fr/repertoires-alphabetiques-et-registres-matricules>

15. Lettres et portrait sur médaillon métallique de Paul Vander Bruggen (FRADO77_011_07 et FRADO77_011_4) disponibles sur le site Europeana, plateforme numérique européenne donnant accès à des ressources numériques des institutions culturelles de l'Union Européenne : <https://www.europeana.eu/fr/search?query=Paul%20vander%20bruggen>

VIVRE SANS SON PÈRE

Dès la rentrée 1914, la guerre envahit l'espace de la classe qui est utilisée comme un relais destiné à exhorter le patriotisme par l'emploi d'un exemple familial. Le recteur de l'académie de Paris adresse en octobre 1918, par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie, un courrier à l'intention de tous les instituteurs dont celui de Sourdu¹⁶. Il leur demande de lire en classe une lettre de sœurs habitant en Meurthe-et-Moselle à leur frère soldat (voir Fig. 6) :

« Moyen le 4 septembre 1914.

Mon cher Édouard

J'apprends la nouvelle que Charles et Lucien sont morts dans la journée du 28 août. Eugène est blessé grièvement ; quant à Louis et Jean, ils sont morts. Maman pleure, elle dit que tu sois fort et désire que tu ailles les venger. J'espère que tes chefs ne te refuseront pas ça. Jean avait eu la Légion d'honneur. Toi ; succède-le. Ils nous ont tout pris ; sur onze qui faisaient la guerre : huit sont morts ; mon cher frère fais ton devoir l'on demande que ça. Dieu t'a donné la vie, il a le droit de te la reprendre, c'est maman qui le dit. Nous t'embrassons de tout cœur quoique nous voudrions bien te revoir avant. Les Prussiens sont ici. Le fils Jandon est mort, ils ont tout pillé. Je reviens de Gerbevilliers¹⁷ qui est détruit. Les lâches. Pars, mon cher frère, fais le sacrifice de ta vie, nous avons l'espoir de te revoir car quelque chose comme un pressentiment dit d'espérer. Nous t'embrassons de tout cœur. Adieu et au revoir si Dieu le permet.

Tes sœurs. C'est pour nous et pour la France. Songe à tes frères et au grand-père en 1870. »

Quel est l'objectif d'une telle lecture ? Faire du sacrifice d'une famille un exemple ? Susciter un élan patriotique par la peur et la vengeance ?

La guerre pénètre aussi les leçons d'histoire et de géographie, les cours de morale, les exercices de calcul et les sujets de rédaction. Beaucoup témoignent de l'actualité du front. Au cours de sa scolarité à l'école communale de Treuzy-Levelay entre 1912 et 1919, Suzanne Moufrond¹⁸ a rempli 92 cahiers. Dans ceux-ci, se trouvent des exercices en lien avec le quotidien des soldats comme cette rédaction de novembre 1916 intitulée « Le retour du soldat » :

« C'est le soir, dehors il fait froid, le vent pleure. Dans la maison la famille est au repas du soir, elle est bien triste car chacun songe au cher papa qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis trois semaines. Le repas est bien lugubre. Personne a de l'appétit, il est vite terminé et la jeune fille aide sa mère à débarrasser la table et elle a couché son petit frère, au même moment quelques amis entrèrent et se groupèrent autour de la cheminée pour parler de ce cher disparu. Son épouse disait : « Pourvu qu'il n'ait pas été tué en allant à une attaque » et elle se mit à pleurer. Tout à coup, on frappe à la porte. Enfin qui peut venir à cette heure, la jeune fille court ouvrir : « C'est papa », s'écrit-elle. En effet, dans l'embrasure de la porte apparaît un vieux poilu, aux cheveux grisonnants, à la moustache

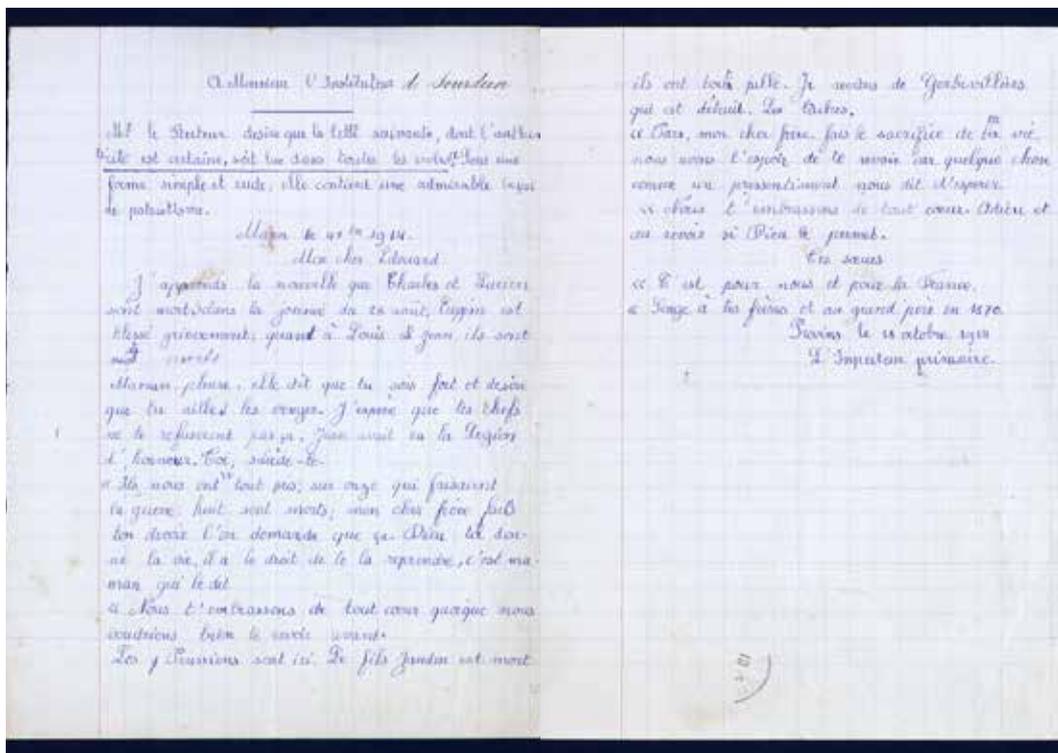


Fig. 6 – Courrier adressé aux instituteurs par le recteur d'académie de Paris par l'intermédiaire des inspecteurs d'académie, octobre 1918 (AD Seine-et-Marne, 354EDT5H4)

16. Courrier du recteur de l'académie de Paris à l'intention de tous les instituteurs, octobre 1918 (AD Seine-et-Marne, 354EDT5H4).

17. Le 24 août 1914, la petite ville de Gerbevilliers (Meurthe-et-Moselle) est prise par les troupes allemandes qui se livrent au pillage, incendient de nombreuses maisons et s'en prennent aux habitants : massacres, mutilations, viols, prise d'otages. La ville est un temps surnommée « Gerbevilliers-la-Martyre ».

18. Cahiers de Suzanne Moufrond, école communale de Treuzy-Levelay, 1912-1919 (AD Seine-et-Marne, 190J250).

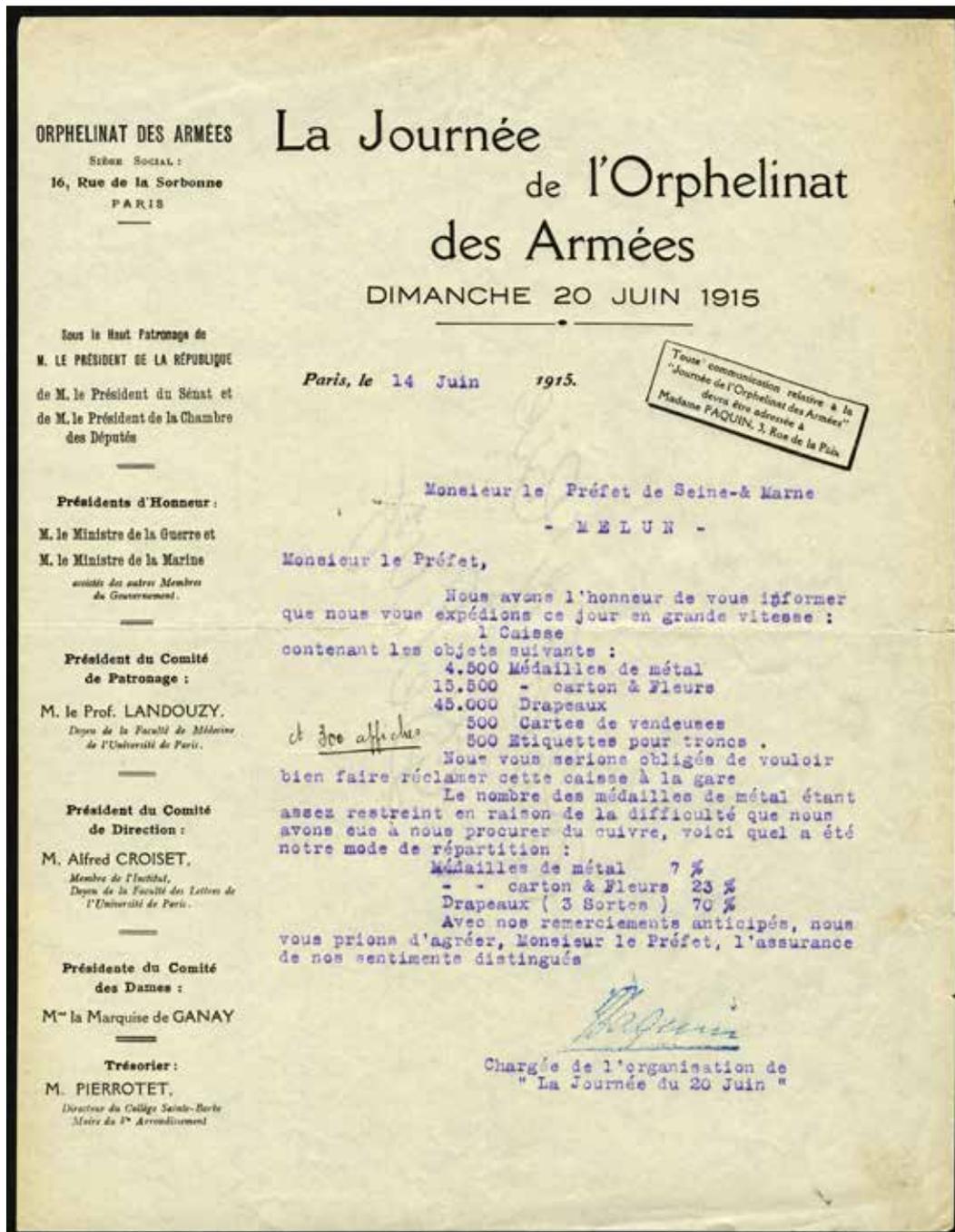


Fig. 7 – Courrier de l'œuvre de l'Orphelinat des armées au préfet de Seine-et-Marne daté du 14 juin 1915 (AD Seine-et-Marne, 8R384).

embroussaillée, aux grands yeux noirs, aux joues creuses. Ce sont des embrassades et des questions [...] »

Derrière l'exercice scolaire au ton très patriotique, transparait le réalisme d'une situation qui concerne un grand nombre d'enfants tout au long du conflit. 15 114 soldats seine-et-marnais sont morts pendant la Grande Guerre¹⁹. Ils ont laissé 3 000 orphelins selon David Dautresme²⁰, préfet de Seine-et-Marne du 7 février 1914 au 13 août 1919, et 5 000 selon l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne²¹. Ils sont secourus de différentes manières.

Pendant toute la durée du conflit, des journées de soutien sont organisées²² pour « prendre sous sa protection les orphelins de la guerre de 1914 dont les familles disposent de ressources insuffisantes » (voir Fig.7). Une de ces journées est organisée le 20 juin 1915. Des concerts sont organisés, comme à Provins²³, afin de collecter des fonds par la vente de billets d'entrée, de médailles, insignes et drapeaux tricolores dans la rue²⁴ (voir Fig.8). Le principe du concert caritatif se prolonge après la guerre. L'Œuvre des orphelins de Rebaix composée de bénévoles finance l'éducation d'orphelins de la commune dans les années 1920²⁵.

19. Antier Chantal, La Grande Guerre en Seine-et-Marne, Presses du village, 1998, page 192 (AD Seine-et-Marne, 8J5388).

20. Dautresme David, Les conséquences de la guerre en Seine-et-Marne, étude historique, administrative et économique : rapport au Conseil général, fascicule imprimé, Melun, 1919, page 77 (AD Seine-et-Marne, 8R274).

21. Brochure intitulée « Œuvre des Pupilles de l'École Publique de Seine-et-Marne – Bulletin 1916-1920 », première année, n°1, Fontainebleau, Imprimerie Hunot, page 3 (AD Seine-et-Marne, 769F72).

22. Faron Olivier, « Le monde associatif au secours des orphelins », In Les enfants du deuil – orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941), Éditions La Découverte, Paris, 2001, pages 50 à 85 (AD Seine-et-Marne, 8J5791).

23. Journée de « l'orphelinat des armées », organisation : affiche publiée par la ville de Provins le 20 juin 1915 (AD Seine-et-Marne, 8R384).

24. La Journée de l'Orphelinat des Armées : liste des insignes produits et à vendre (AD Seine-et-Marne, 8R384) et photographes des médaillons, 1918 (AD Seine-et-Marne, M8149).

25. Courrier adressé par l'Œuvre des orphelins de Rebaix au ministre de l'Intérieur en date du 5 janvier 1921 (AD Seine-et-Marne, 8R408).



Fig.8 – Ensemble de petits drapeaux et d’insignes en carton et en papier destinés à être vendus au public lors de la « Journée de l’orphelinat aux armées », (AD Seine-et-Marne, M8149).

La loi du 27 juillet 1917²⁶ crée l’Office national des pupilles de la nation rattaché au Ministère de l’Instruction publique.

Celui-ci est chargé de « prendre ou provoquer toute mesure d’ordre général jugée nécessaire en faveur des pupilles de la nation [...] et de répartir entre les offices départementaux les subventions de l’État ou le produit des fondations, dons, legs ». À l’échelle du Département, l’office est présidé par le préfet et est composé de différentes personnalités publiques du monde politique et scolaire. Pour obtenir le titre de pupille de la nation, il faut effectuer une demande auprès de la justice. En avril 1922, Madame Hattraut veuve de Georges Liévin effectue une requête auprès du tribunal civil de Meaux au nom de ses deux enfants²⁷ (voir Fig. 9) Ce jugement peut sembler tardif mais il ne pouvait être rendu qu’après la déclaration du décès du père. Celui-ci, soldat au 2^e bataillon de chasseurs à pied était porté disparu depuis septembre 1915 et a été déclaré mort pour la France seulement le 13 janvier 1921. Le jugement déclare que « La Nation adopte Denise Léonie (née le 23 juin 1910) et Fernand Léon (né le 23 mars 1913) Liévin ». La mention « adopté par la nation » apparaît alors sur l’acte de naissance des enfants au même titre que « mort pour la France » sur l’acte de décès du père.

Les familles de Seine-et-Marne, comme toutes les familles de France et même d’Europe, ne sont pas sorties indemnes de la Grande Guerre. Certaines ont été resserties endurcies, d’autres brisées, voire anéanties. Ces blessures ne se sont pas refermées lorsque le clairon de l’Armistice a sonné. Elles se sont transmises, de bouche à oreille, dans de nombreuses familles, parfois jusqu’à aujourd’hui, comme si cette terrible épreuve ne devait jamais cesser...

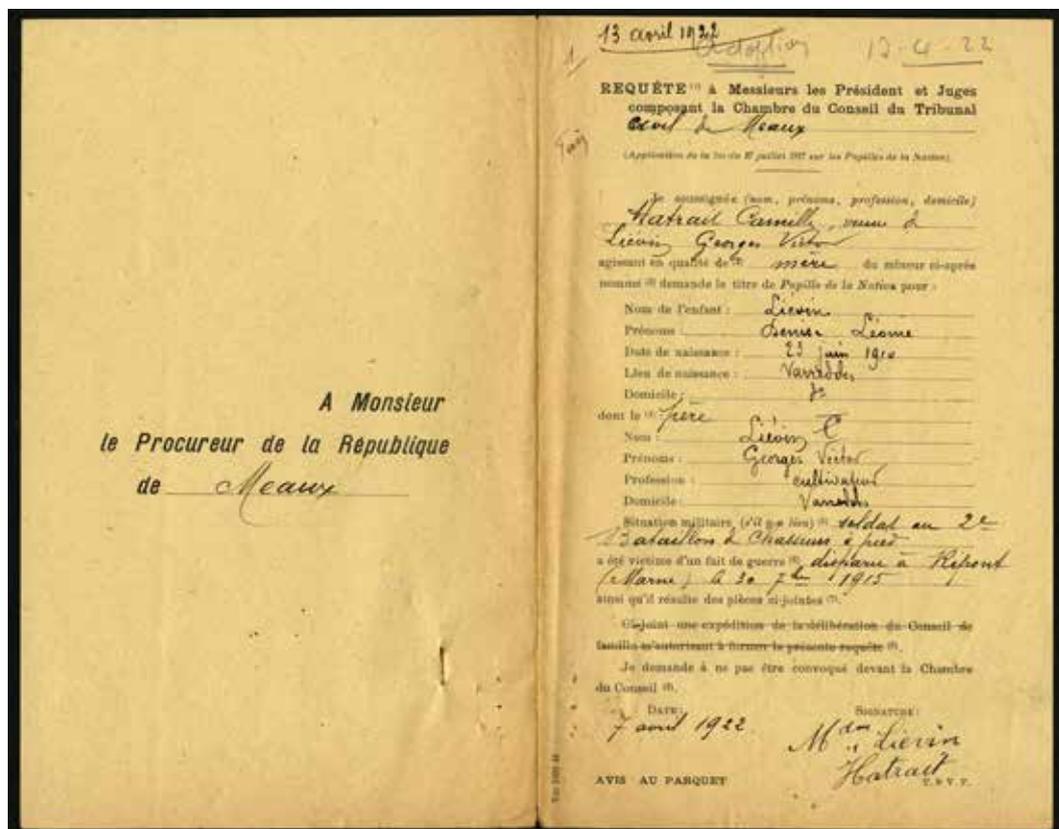


Fig. 9 – Jugement du tribunal civil de Meaux, 13 avril 1922 (AD Seine-et-Marne, UP1851)

26. Recueil des lois, règlements et décrets concernant les pupilles de la nation (AD Seine-et-Marne, AZ14691).

27. Jugement du tribunal civil de Meaux en date du 13 avril 1922 (AD Seine-et-Marne, UP1851).



La mise en place des colonies de vacances est un phénomène social qui touche l'ensemble de l'Europe dès la fin du XIX^e siècle. Au-delà des implantations réalisées par des organismes seine-et-marnais en dehors des frontières du département, la Seine-et-Marne a été le berceau de nombreuses colonies de vacances. Son caractère rural et naturel comme la proximité du département avec Paris jouent des rôles indéniables dans l'attractivité du département comme lieu d'établissement de regroupement collectif. Si l'histoire départementale reste pour beaucoup encore à écrire, elle reflète l'histoire nationale, tout comme elle présente des éléments tout à fait singuliers ; en voici un premier aperçu.

Au grand air : panorama de colonies de vacances en Seine-et-Marne

Justine Queuniet

Médiatrice culturelle aux Archives départementales de Seine-et-Marne

28

1870-1936 :
une grande diversité d'initiatives

31

Sous l'occupation

32

Les Trente Glorieuses :
le développement accru
des colonies d'entreprises

1870-1936 : UNE GRANDE DIVERSITÉ INITIATIVES

A compter de la fin des années 1870 quand naissent les premières colonies jusqu'à la mise en place d'une réglementation spécifique sous le Front populaire¹, les colonies de vacances en France sont organisées à l'initiative des différentes composantes de la société civile : municipalités, associations de loi 1901, institutions confessionnelles comme laïques, syndicats... Si elles peuvent bénéficier de soutien public, leurs financements sont majoritairement philanthropiques et charitables. L'organisation de l'hébergement, le mode de recrutement des encadrants, les activités des enfants sont à l'appréciation de chaque organisation.

L'ŒUVRE DES TROIS-SEMAINES : UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE EN FRANCE ET EN SEINE-ET-MARNE

La première expérience connue de colonie de vacances en Seine-et-Marne est une application directe de l'exemple du pasteur protestant suisse Hermann Walter Bion (1830-1909). En 1876, ce dernier organise une première « *Ferien Kolonie* » telle qu'il l'a baptisée lui-même : en tant que prédicateur dans le quartier de Fluntern à Zurich, il emmène 68 enfants avec une dizaine d'instituteurs dans les montagnes à Appenzell. Les enfants sont domiciliés chez des paysans et l'ensemble du groupe se réunit plusieurs fois par semaine pour réaliser des activités de jeux, de randonnées et de chants. Cette initiative est relayée en France, inspirant le pasteur Théophile Lorriaux et son

épouse qui créent en 1881 à Levallois-Perret L'œuvre des Trois-Semaines pour organiser le « placement familial » d'enfants défavorisés chez des paysans pendant les vacances. C'est ainsi que « trois fillettes prises dans l'école de M^{me} Lesur aux Batignolles furent envoyées à Nanteuil-lès-Meaux chez une brave campagnarde, y passèrent trois semaines, et en revinrent les joues brillantes de santé et le cœur rempli de joies nouvelles, inconnues jusque-là », comme le raconte Jules Girard² dans *La Revue pédagogique* en 1895³ ; Théophile Lorriaux n'hésitant pas à écrire sur cette réussite auprès des membres du ministère de l'Instruction publique.

Forte de ce succès, l'association poursuivra son aventure en effectuant encore du placement d'enfants dans des fermes à Nanteuil et à Saint-Denis-lès-Rebais, et dans le département de l'Oise – où elle fera l'acquisition de plusieurs maisons dédiées à l'accueil estival d'enfants. Si l'association existe toujours sous le nom *Les Trois Semaines*, la perte de leurs archives⁴ rend limitée la connaissance des détails de ces premiers séjours d'enfants. Outre le caractère rural⁵, le choix des époux Lorriaux pour Nanteuil et Saint-Denis-lès-Rebais – au détriment des campagnes de l'actuel Val-d'Oise et des Yvelines, pourtant plus proches – s'expliquerait en premier lieu par la commodité des transports des axes routiers et ferroviaires⁶, mais aussi par des liens avec la communauté protestante locale ; ces deux communes possédant chacune un temple. Les archives des paroisses de l'Église protestante unie de France permettraient certainement des compléments d'information.



Fig. 1 – Carte postale de Nanteuil-lès-Meaux : la route des Bruyères (AD Seine-et-Marne, 2FI13178)

1. Le sous-secrétariat d'État aux Loisirs, rattaché au Ministère de la Santé et confié à Léo Lagrange, est créé en juin 1936. Les réseaux nationaux de formation des moniteurs commencent à se mettre en place en 1937 et le 17 juin 1938 est publié le premier décret-loi relatif à « la protection des enfants placés hors du domicile de leurs parents ».

2. Jules Girard fut professeur à la Faculté de lettres de Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres et collaborateur de nombreuses revues (*La Revue des deux mondes*, *le Journal des Savants*).

3. *La Revue pédagogique* est un bulletin de l'Instruction publique publié mensuellement depuis 1850.

4. Edith Chapeau, présidente de l'association, a indiqué par courriel en novembre 2020 la perte des archives de l'association dans un incendie.

5. Dans les recensements de population de 1881, Nanteuil et Saint-Denis-lès-Rebais comptent respectivement 1 319 et 663 habitants.

6. Il faut parcourir 55 km et 78 km par les axes routiers, déjà existants sous l'Empire, ou utiliser la ligne des chemins de fer de l'Est qui raccorde la gare de l'Est à Meaux, puis la ligne de La Ferté-sous-Journe à Rebais.

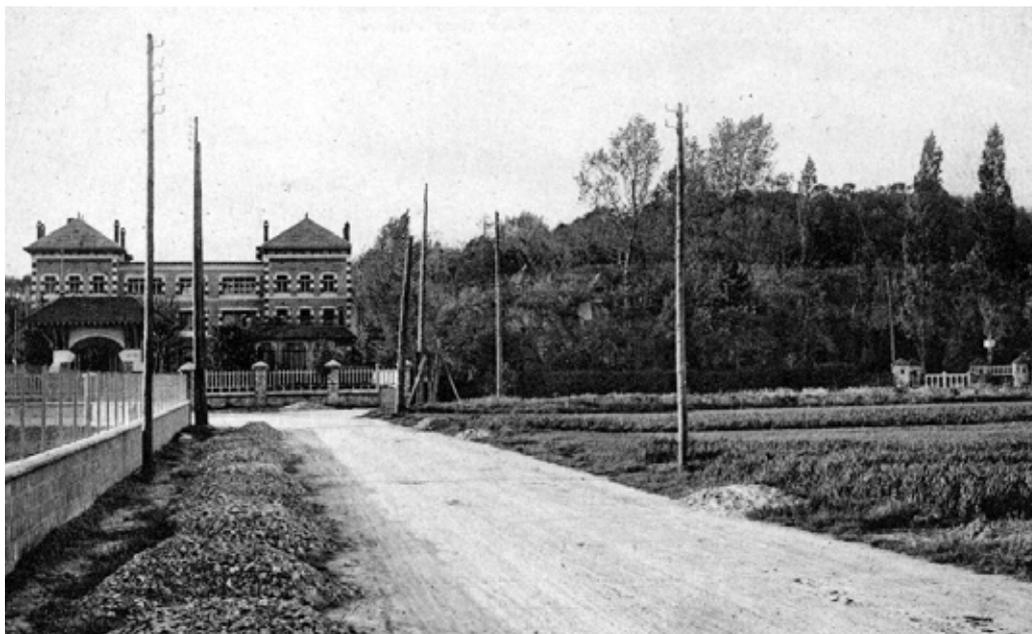


Fig. 2 – « Le Nid », colonie de la caisse des écoles du XX^e arrondissement (AD Seine-et-Marne, 2FI12863)

LES COLONIES DE VACANCES DES CAISSES DES ÉCOLES DE PARIS : L'EXEMPLE DU NID⁷

Deux modèles de colonie de vacances feront alors débat dans l'opinion publique : le modèle de colonie où les enfants sont placés dans des familles – comme dans l'expérience des Lorriaux – et le modèle où les enfants sont réunis dans un lieu d'hébergement collectif. C'est ce qu'illustrent en Seine-et-Marne les premières « colonies scolaires » de plusieurs caisses des écoles des arrondissements de Paris qui proposent de regrouper les enfants dans des centres d'hébergement collectif encadrés par des enseignants, plutôt que d'être dispersés dans des familles⁸. Ces établissements sont liés à une autre personne influencée par l'expérience du Pasteur Bion : Edmond Cottinet (1824-1895), journaliste, poète et administrateur de la caisse des écoles du IX^e arrondissement de Paris, organise dès 1883 des séjours à la campagne pour les écoliers « les plus malingres » et « les plus pauvres » dans un contexte de lutte contre la tuberculose. Ainsi, les caisses des écoles prennent alors en charge financièrement la construction ou la rénovation d'anciens bâtiments pour l'accueil collectif, centrés sur l'hygiène préventive et prévoyant une fonction pédagogique. C'est ainsi que le château de Luzancy est acquis en 1901 par la caisse des écoles du XVIII^e arrondissement de Paris accueillera la « colonie Montmartre »⁹.

À Montigny-sur-Loing, c'est un nouveau bâtiment « Le Nid des Mutualités scolaires » qui est inauguré le 7 juin 1914¹⁰, au profit de la caisse des écoles du XX^e arrondissement. Ce lieu héberge toute l'année une école de plein air pour environ soixante-quinze enfants et reçoit environ quatre-vingts enfants (quarante filles et quarante garçons) en juillet, août et septembre, sur quatre séries de trois semaines. Ce bâtiment spécialement construit pour cette destination est doté de réfectoire, de dortoirs, de classes, de douches, de labos, de salle de

consultation médicale, de terrasses où « l'air et la lumière entrent à profusion »¹¹ ; bien qu'il soit mentionné que l'eau peut venir à y manquer l'été. Le personnel comprend un directeur, une directrice, une infirmière et son aide, deux surveillantes, une cuisinière et son aide. C'est le médecin de Montigny qui effectue régulièrement les visites médicales nécessaires¹². Les enfants, en arrivant à la colonie, sont pesés et mesurés. C'est parfois à l'occasion de la venue en colonie de vacances qu'est constaté le mauvais état de santé d'un enfant qui peut ensuite être affecté à l'École de plein air.

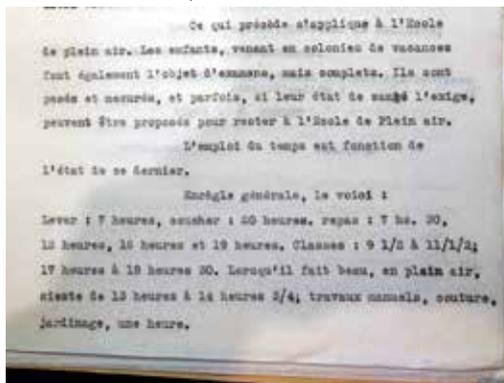


Fig. 3 – Extraits du rapport de l'Inspection générale des Services Administratifs du Ministère de l'Intérieur sur les colonies de Luzancy et Montigny, page 4, novembre 1929 (AN, F/1A/4583)

Avant la Seconde Guerre mondiale, l'emploi du temps de la colonie de vacances est le même que celui de l'École de plein air, mais modifié en raison du manque de surveillants, ce qui oblige à mélanger parfois les filles avec les garçons¹³. À cette idée de parenthèse heureuse et régénératrice, une deuxième finalité à ces séjours va être rapidement ajoutée : l'objectif éducatif. Les rapports d'inspection mentionnent des temps de classe, de la couture, du jardinage et des siestes en plein air. La préoccupation de profiter du « plein air » est omniprésente,

7. Voir les comptes administratifs relatifs au Centre éducatif Le Nid, 1976-1979 (AD Seine-et-Marne, 2053W119)

8. Lee Downs Laura, *Histoire des colonies de vacances de 1880 à nos jours*, Paris : Perrin, 2009, p. 48.

9. Pour en savoir plus sur la reconversion des châteaux de Luzancy et de Crouy-sur-Ourcq, consulter Lacour Virginie, « La reconversion sociale des grandes demeures, du national au local : l'exemple des colonies de vacances », dans *Reconvertir le patrimoine*, actes des Rencontres départementales du patrimoine de Seine-et-Marne, 18, 19 et 20 novembre 2010, Paris : Lieux-Dits Éditions, 2011, p. 48-57.48.

10. Sources : archives de la caisse des écoles du XX^e arrondissement, sous-commission dite « de Montigny » puis « du Nid », 1903-1967 (Archives dép. de Paris, cote : 3536W4)

11. Rapports de l'Inspection générale des Services Administratifs du Ministère de l'Intérieur sur les colonies de Luzancy et Montigny, novembre 1929 (AN, F/1A/4583)

12. Voir Fonica-Gaigner Michèle, « L'École de plein air de Montigny-sur-Loing : le Nid des mutualités scolaires et le Nid de la caisse des écoles du XX^e arrondissement de Paris », dans Paris et Île-de-France – Mémoires, Paris : Société d'histoire de la ville de Paris et de Île-de-France, tome 56, 2005, p. 269-285.

13. La séparation des sexes est la norme dans les colonies de vacances. Voir Lee Downs Laura, opus cité, p. 21-25.

en raison du caractère sanitaire de l'envoi des enfants en colonie sous la III^e République. À partir de 1970, la caisse des écoles, toujours propriétaire des locaux, confie à une association de groupement éducatif qui utilise le Nid comme maison d'enfants à caractère social (65 lits), puis à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris qui y accueille des enfants toute l'année, avec parfois des séjours en été. C'est après un dernier séjour d'enfants en vacances en juillet 1978 que l'expérience n'est plus renouvelée, faute de locaux adaptés et en 1983, les lieux perdent définitivement leur fonction d'accueil social pour être lotis¹⁴.

Si le modèle des colonies scolaires va recevoir des critiques très fortes, notamment sur son approche scolaire des temps de vacances, il se répand intensément en France et en Seine-et-Marne, on peut notamment citer l'œuvre parisienne des colonies maternelles scolaires implantée dès 1912 à la Villa de Gesvres à Dammartin-en-Goële destinée aux enfants de 4 à 6 ans¹⁵, la colonie scolaire municipale de la ville d'Asnières-sur-Seine installée vers 1930 au château de Ciry-sur-Marne ou encore la colonie de vacances de la caisse des écoles du XV^e arrondissement au château de Bellevue à Crouy-sur-Ourcq, après la Seconde Guerre mondiale¹⁶.

UN EXEMPLE ASSOCIATIF SINGULIER : LES COLONIES DES « GUEULES CASSÉES »

La Seine-et-Marne fut également le lieu d'accueil des premières colonies de vacances de l'Union des Blessés de la Face. Créée le 2 juillet 1921 à Paris, l'association poursuit la défense des « Gueules Cassées » auprès des autorités publiques et fournit une aide aux anciens combattants concernés pour l'obtention des pensions ou la dotation d'appareil maxillo-facial en s'appuyant dès 1922 sur un réseau de correspondants régionaux. L'association, qui réalise des activités de charité en accordant des allocations de naissance et organise des galas de bienfaisance au bénéfice de la caisse des secours, décide fin 1923 – avant même l'acquisition du domaine de Moussy-le-Vieux – d'expérimenter l'envoi en colonie de vacances d'une dizaine d'enfants. Le bulletin de décembre 1923¹⁷ destiné aux membres de l'association rend compte de cette décision prise dans un souci « de donner à l'œuvre entreprise une extension toujours plus large et en rapports avec les moyens qui sont mis à notre disposition ». Cette expérimentation, dont les bulletins de l'Union ne fournissent pas de détails quant à son déroulement exact, s'effectue durant les étés 1924 et 1925 et concerne des enfants entre 8 et 13 ans issus des familles des membres, dans la limite d'un enfant par famille. L'expérience est concluante. Aussi, en 1926, quand l'Union acquiert le château et le domaine agricole de Moussy-le-Vieux, il est prévu immédiatement d'y accueillir les colonies de vacances. Ce sera le cas durant trente ans jusqu'en 1967. Concernant les modalités d'accès, la colonie est ouverte aux enfants âgés de 7 à 13 ans¹⁸, des familles des membres actifs, des camarades ou des membres décédés. Jusqu'en juin, les membres peuvent déposer leur demande au siège social et les candidats sont soumis à l'examen médical des médecins de l'Union pour aller en colonie. Comme

dans les colonies des caisses des écoles, la pesée est un indicateur du bienfait du séjour en colonie, au point que le bulletin de septembre 1927 publie le tableau comparatif des pesées. Sur les conditions d'accueil, les enfants sont logés au sein du château et le nombre admis à la colonie passe de dix à vingt en 1927 après le constat des possibilités d'accueil du château de Moussy à raison de deux sessions d'un mois de séjour en juillet, puis en août. L'acheminement en bus de Paris à Moussy est organisé et financé par l'Union. D'après les photographies et les comptes rendus¹⁹, les enfants profitent des espaces extérieurs du parc (jeux, rondes, etc) et de sa ferme (soin des animaux). Ils participent à la vie du château (déplumage des volailles avec le personnel des cuisines notamment), organise des spectacles costumés pour les résidents avec qui ils partagent ponctuellement des concerts, des repas et des sorties culturelles (visites de châteaux ou de la forêt de Fontainebleau). Les photographies témoignent du déroulement du rituel du lever de drapeau et de l'utilisation ponctuelle d'uniformes.

Vuici, à titre indicatif, un tableau qui en dira plus long que tous les commentaires sur les bonnes conditions de vie des enfants à Moussy et l'excellent climat de la région :

Noms et prénoms	Jours de présence	PESÉES	
		à l'entrée	à la sortie
Etienne Paulette	56 jours	18 kilos	19 kilos
Fichou Jean	—	23,400	26,500
Lange Pierre	—	25,	27,
Lange Maurice	—	31,500	33,500
Felloni André	—	35,	37,500
Felloni Jean	50 jours	25,900	26,
Felloni René	56 jours	23,	24,
Le Bourgne Jean	—	19,200	19,900
Thuriot Germain	—	21,500	23,
Thuriot Jeanne	—	18,500	20,300
Henry Louise	45 jours	26,	27,500
Henry Martial	—	21,500	23,800
Châteville André	31 jours	24,	24,700
Le Perron Denise	49 jours	19,500	21,200
Hurion Jean	56 jours	23,	26,600
Loquet Madeleine	25 jours	22,600	23,600
Sibiril Jeanne	—	21,700	20,900
Julien Marguerite	—	19,900	20,900
Cazabeau Suzanne	—	34,700	34,800
Tasset Germaine	30 jours	16,	16,500
Danappe Paulette	25 jours	26,300	28,100
Vaillat André	—	20,100	21,500
Verrier Ernest	—	25,900	26,700
Nérot Simone	—	20,500	21,
Nérot Robert	—	28,200	28,300
Gaveau Jean	15 jours	29,	29,
Dubet Suzanne	20 jours	—	—

Pour être tout à fait complets nous indiquons que l'enfant de notre camarade Etienne (Paulette) a souffert d'une angine qui, aujourd'hui, n'est plus qu'un mauvais souvenir. Enfin, le matin du dernier jour de la colonie, Maurice Lange a fait une chute dans l'escalier et s'est fracturé les poignets. Il est heureusement tout à fait remis.

Fig. 4 – Une preuve de réussite : Le tableau de la pesée des enfants de la colonie de 1927 présenté dans le bulletin de l'Union des Blessés de la Face de septembre 1927 (UBFT)

Ce qui ressort de cet exemple, c'est l'esprit familial et de communauté de ces colonies. Par nature déjà, le domaine de Moussy est un lieu de convalescence, de regroupement – voire de refuge – pour les anciens soldats qui revêt une dimension affective très forte, car pour certains soldats, il se substitue à la famille dans laquelle ils ne vivent plus du fait de leur état physique ou de la relation qui s'est modi-

14. Voir les comptes administratifs relatifs au Centre éducatif Le Nid, 1976-1979 (AD Seine-et-Marne, 2053W119)

15. Lettre au préfet de Seine-et-Marne, 26 mai 1912 (AD Seine-et-Marne, M676) et compte rendu annuel de l'œuvre, 1924 (AD Seine-et-Marne, AZ2669)

16. Lacour Virginie, « La reconversion sociale des grandes demeures, du national au local : l'exemple des colonies de vacances », art. cité p. 53

17. Union des Blessés de la Face et de la Tête, « Compte rendu de l'Assemblée générale », dans Bulletin de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, décembre 1923.

18. Les colonies privilégient l'accueil d'enfants « propres » et ne concernent pas les adolescents pour contourner les problèmes de puberté et de sexualité des jeunes notamment. Par ailleurs, l'âge de 13 ans (jusqu'en 1936) puis celui de 14 ans (jusqu'en 1959) marquent la fin de l'instruction et donc l'entrée dans la vie professionnelle. Voir Lee Downs Laura, opus cité, p. 21-25.

19. Collection de photographies conservées au siège de l'Union des Blessés de la Face à Paris et les bulletins de l'Union, notamment celui de septembre 1927 et de septembre 1924. Voir aussi Bulletin de l'Union des Blessés de la face, septembre 1934, p. 10-11 (AD Seine-et-Marne, AZ2867).



Fig. 5 – Une photographie de « familles » : les soldats convalescents, les membres de l’Union et le personnel du château au milieu des enfants de la colonies, *Bulletin de l’Union des Blessés de la Face* de septembre 1934 (AD Seine-et-marne, AZ2867)

fiée avec leur entourage. Aussi, le domaine est aussi prévu pour accueillir les proches – c’est « notre maison » comme le titre le bulletin – et l’organisation d’une colonie de vacances y est prévue dans le cadre « des recettes toujours accrues, l’esprit d’une entraide toujours plus effective ».

L’année 1934 marque un changement dans l’organisation des colonies des vacances : l’Union, ayant acquis un

nouveau domaine près du Coudon à La Valette-sur-Var, y envoie naturellement des colonies de vacances pour bénéficier de sa piscine extérieure et du soleil provençal. Jusqu’en 1967, les colonies de vacances de l’Union des Blessés de la Face seront organisées sur les deux sites, puis en 1968, le site du var sera définitivement le seul à accueillir les enfants en vacances²⁰.

SOUS L’OCCUPATION

A compter de l’été 1940, l’occupation allemande bouleverse l’organisation des colonies de vacances. Si certains établissements de l’avant-1940 perdurent avec beaucoup de difficulté, l’État pétainiste crée ses propres colonies, au service de la solidarité nationale et de la propagande, par le biais du Secours national et de l’Entraide française²¹.

LE CAS PARTICULIER DE LA COLONIE DE VACANCES DES USINES RENAULT À SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS²²

C’est durant l’Occupation que va s’implanter la colonie de vacances des usines Renault à Saint-Pierre-lès-Nemours. Avant la guerre, les enfants du personnel des usines Renault bénéficient de colonies de vacances dont les frais de transport et d’hébergement sont en partie pris en charge par l’entreprise et complétés par le service social de la Caisse de compensation et du Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne. La défaite française de 1940 et les difficultés d’alimentation et d’hébergement qu’elle entraîne conduisent la société

anonyme des Usines Renault à organiser elle-même la colonie de vacances en 1941. Jean-Louis Renault, fils du chef de l’entreprise Louis Renault, indique l’existence d’un terrain à Saint-Pierre-lès-Nemours²³ où était installé un centre d’organisation d’artillerie de l’armée française en 1939 dans lequel il avait été affecté. En effet, en 1939, l’armée française réquisitionne un terrain au sud-ouest de la commune, propriété de différents particuliers et d’une société d’exploitation de sable, et y construit vingt-cinq baraques de bois pour en faire un centre d’organisation de l’artillerie. La société Renault obtient de la *Feldkommandantur* en mai 1941 l’autorisation de louer les baraques et d’occuper le terrain pour la colonie de vacances, prévue pour l’été 1941. L’entreprise réalise des travaux d’aménagement en mai 1941, mais la *Kriegsverwaltungsgruppe* de Melun ordonne aux entrepreneurs locaux de déménager par le train les baraques placées sur le terrain. L’usine négocie alors avec l’Intendance de Saint-Germain, qui autorise officiellement fin juin 1941 que les baraques soient maintenues. Seules 18 baraques restent encore en place. Le secrétariat d’État à la Jeunesse contribue à l’exécution des travaux et fournit une grande partie du matériel,

20. Si les colonies de vacances ne sont plus organisées à Moussy, les familles peuvent toujours y effectuer des séjours indépendants. Voir les bulletins de l’Union, 1967 et 1968.

21. L’Entr’aide d’hiver du Maréchal sollicite les préfetures pour recenser les lieux susceptibles de fournir hébergement, jardin potager à proximité de la verdure pour les enfants de Paris et de sa banlieue. Voir le dossier de réponses à l’enquête de la Préfecture de Seine-et-Marne, réalisée pour l’Entr’aide d’hiver du Maréchal, avril-mai 1941 (AD Seine-et-Marne, SC25548).

22. Les informations de cet article proviennent d’articles de l’association Renault Histoire (Société d’Histoire du Groupe Renault).

23. Ce terrain est aujourd’hui encadré par le Chemin de la Messe, les allées de la Frégate et du Gallion. Il est désormais lotis de nombreux pavillons particuliers, ainsi que de l’école maternelle La Fontaine sèche et de la maison de retraite Les Jardins du Loing.

en particulier lits et matériel de couchage. La colonie obtient du Secours national un contrat qui accorde des avances de fonds remboursables sans intérêt (4 millions de francs), couvrant les frais de premier établissement, la participation à fonds perdus aux frais d'exploitation, en fourniture de matériel. Clos par une palissade, le camp dispose d'installations de grandes envergures : dix-huit baraques en bois (quatorze pour les dortoirs et quatre pour les services), six bâtiments (quatre dortoirs, une salle de jeux, un réfectoire), une cuisine, quatre groupes de lavabos et de sanitaires, un bâtiment de douches, son propre transformateur et un château d'eau de 400 m³. De nombreux équipements sportifs sont également créés : un terrain de sport avec une piste de 400 mètres, une piste de 100 mètres, trois terrains de basket-ball, trois terrains de volley-ball, quatre sautoirs en hauteur, quatre sautoirs en longueur et un portique. La colonie est placée sous l'autorité d'un directeur et la gestion assurée par trois services (administration, inten-

dance, encadrement). Le personnel administratif est logé dans des chambres individuelles ou par petits groupes. Deux sessions sont organisées chaque année, une pour les filles, une pour les garçons. Les enfants étaient répartis suivant les âges en quatre divisions ; quatre équipes de dix à quinze enfants formaient un groupe occupant une baraque. En plus des enfants, les apprentis de l'usine sont accueillis et constitués en équipes en formant un camp à part. Matin et soir l'ensemble du camp, apprentis et enfants, se retrouve autour d'un grand mât pour assister à la présentation des couleurs (le drapeau). L'usage de l'uniforme est observable²⁴. Elle ouvre le 2 août 1941 et accueille des groupes de filles, de garçons et de jeunes ouvriers en 1941 et 1942²⁵. En 1943, seuls les jeunes ouvriers et apprentis sont reçus ; les menaces de bombardement ayant contraint l'organisation de placement familial en Haute-Saône avec l'aide de la Croix-Rouge. À la Libération, le ministère français de la Guerre réquisitionne le terrain de novembre 1944 à janvier 1946.

LES TRENTE GLORIEUSES : LE DÉVELOPPEMENT ACCRU DES COLONIES D'ENTREPRISES

À la Libération, la réglementation en vigueur sous le Front populaire est rétablie et dans le contexte des grandes réformes de protection sociale, l'État apporte un soutien volontaire au développement des colonies de vacances²⁶. Le développement des colonies de vacances est accru, comme en

témoigne la Une de 1956 des *Nouvelles de la Brie et du Gâtinais* qui liste les associations de l'Union Française des Colonies de vacances dont un siège départemental est installé à Melun. La Seine-et-Marne est particulièrement marquée par les effets de la réglementation sur les Comités d'entreprises qui favorise la mise en place de nouvelles colonies destinées aux employés²⁷.

24. Si les colonies de vacances ne sont plus organisées à Mousy, les familles peuvent toujours y effectuer des séjours indépendants. Voir les bulletins de l'Union, 1967 et 1968.

25. Fréquentation : 1941 : 491 filles, 817 garçons, 70 jeunes ouvriers et apprentis, soit 1 308 personnes au total. 1942 : 720 filles, 943 garçons, 140 jeunes ouvriers et apprentis, soit 1 663 personnes au total.

26. En août 1944, l'État met en place la délivrance d'un agrément « Jeunesse Education Populaire » national ou départemental officiel pour obtenir des subventions publiques pour les groupements ou associations réunissant régulièrement des groupes d'enfants mineurs et ayant fait la preuve de leur valeur éducative. Cet agrément est géré par de la Direction des Mouvements de la jeunesse et de l'Éducation populaire, rattachée au ministère de l'Éducation nationale (1944-1947). L'arrêté du 14 avril 1949 définit juridiquement les conditions de leur ouverture et de leur fonctionnement, détermine les normes d'encadrement et le niveau de formation des moniteurs et directeurs, établit des sanctions allant jusqu'à l'interdiction définitive d'ouverture. Les diplômes d'animateur et de directeur sont créés. Voir Fuchs Julien, *Le temps des jolies colonies de vacances. Au cœur de la construction d'un service public, 1944-1960*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2020, 412 pages.

27. Ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises. Les œuvres sociales des administrations sont également concernées. Voir notamment les archives de la Préfecture de Seine-et-Marne relatives aux colonies de vacances destinées au personnel (AD Seine-et-Marne, SC25147 à SC25149).

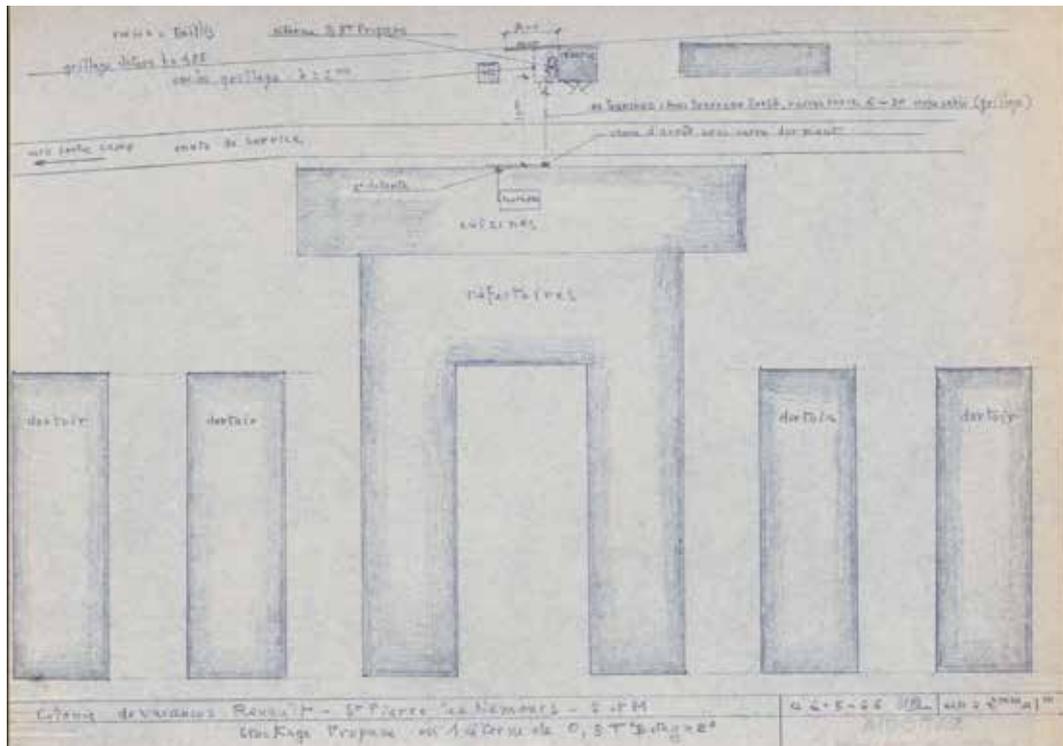


Fig. 6 – Plan de la colonie, extrait d'une demande de dépôt de cuve de gaz combustible, 1966 (AD Seine-et-Marne, SC33128/24)

UNE COLONIE DEVENUE EXEMPLAIRE : LA COLONIE DE VACANCES DE LA RÉGIE RENAULT

Après la dissolution des usines Renault, la Régie nationale des usines Renault, créée en janvier 1945, fait entre 1945 et 1954 l'acquisition des parcelles de la colonie de Saint-Pierre-lès-Nemours. En 1946 et pendant les années suivantes, le camp de vacances retrouve sa vocation²⁸. Le tout récent Comité d'entreprise prend en charge le camp de vacances. Toutefois, à la suite d'incidents survenus²⁹ pendant les vacances 1950, l'État décide l'interdiction de réouverture du camp en 1951. Pour poursuivre l'activité, il est demandé aux Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives (C.E.M.E.A.) de « prendre en main la gestion pédagogique des centres de vacances ». La Régie Renault renonce alors à la gestion du camp et la confie à une nouvelle association, la « Santé physique et morale de l'enfance » (S.P.M.E.), créée le 1^{er} octobre 1951, qui met en œuvre l'organisation de la colonie suivant les prescriptions de l'État. À tel point que les rapports d'inspection de 1952 indiquent que « l'organisation d'ensemble de la colonie laisse une excellente impression tant par le souci qu'on y a de l'application des textes en vigueur relatifs aux colonies de vacances que celui du bien-être des enfants ». Grâce à ces documents conservés aux Archives nationales, on a ainsi connaissance de la présence d'une colonie maternelle, dotée d'un bâtiment neuf. Un plan conservé par les Archives départementales, extraite d'un dossier de demande d'installation d'une cuve de gaz auprès de la préfecture de Seine-et-Marne en 1966³⁰, montre l'organisation des dortoirs très semblable au plan symétrique préconisé par l'État³¹. En dehors de la colonie, elle met le camp à la disposition des formations « Jeunesse et Sports ».

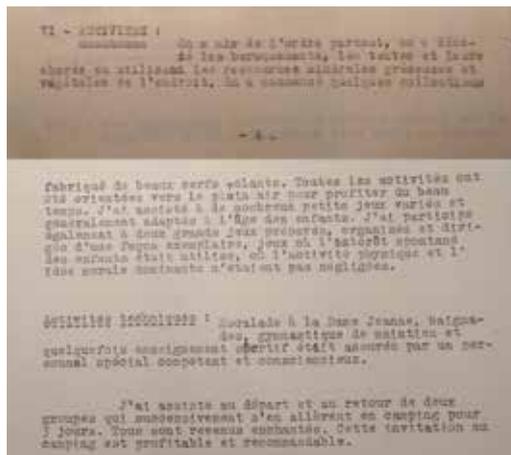


Fig. 7 – Extrait du rapport d'inspection de la DGJS, 1952 (AN, 19780579/28)

À partir de 1962, le site est considéré comme n'étant pas suffisamment attractif et les colonies cessent. Il continue à accueillir des stagiaires Sport et Jeunesse, puis élargit son activité en accueillant des ingénieurs et cadres de la Régie pour des stages de formations à partir de 1972 sous l'impulsion de René Houdart, alors directeur central du personnel et des relations sociales.

COLONIE DE VACANCES DE LA SNECMA « LA CLAIRIÈRE » À DAMMARIÉ-LÈS-LYS³²

La colonie de vacances dite « La Clairière » implantée à Dammarie-lès-Lys par la SNECMA (Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation), société fraîchement créée en 1945 par la nationalisation des motoristes français société Gnome et Rhône



Fig. 8 – Les dortoirs et les salles de jeux de « La Clairière », carte postale (AD Seine-et-Marne, 2FI20327)

28. Sont accueillis 213 garçons et filles en 1946, 215 en 1948. Voir Hatry Gilbert, « Le centre de formation de Saint-Pierre-lès-Nemours », art. cité, p. 307-312.

29. La nature des incidents n'est pas spécifiée dans les rapports. Voir Rapport d'inspection de la Direction générale de la Jeunesse et des Sports, 1952 (AN, 19780579/28).

30. Voir Préfecture de Seine-et-Marne. - Établissements insalubres ou dangereux : demande d'autorisation de la colonie de vacances de la Régie Renault du dépôt d'une cuve de gaz combustible liquéfié, 1966 (AD Seine-et-Marne, SC33128/24).

31. Voir Direction générale de la Jeunesse et des Sports, Installation et aménagement des colonies de vacances, Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1949 (AN, 19780579/29).

32. L'essentiel des informations concernant cet établissement émane du témoignage de Didier Leizerovici, directeur adjoint du Bois du Lys de 1995 à 2015. Voir aussi, Leizerovici Didier, Le Bois du Lys, Réau : CSE-Safran-Villaroche, novembre 2020, 50 pages.

sous cette nouvelle raison sociale. Elle dispose alors de plusieurs usines en Île-de-France (Paris, Gennevilliers, Arnage, Argenteuil, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Suresnes) et suite à une décision du ministre de l'Air, elle implante en 1947 un centre d'études et d'essais à Villaroche (au nord de Melun). Conformément à la nouvelle législation, il constitue un Comité Central d'Entreprise³³ dont le siège sera à Gennevilliers et dont découle la création de comités locaux, comme le Comité d'Entreprise Villaroche.

Parmi les œuvres sociales mises en œuvre pour l'amélioration des conditions de vie du personnel, en avril 1949, le Comité Central achète une grande parcelle de terrain à Dammarie-lès-Lys alors occupée par des bois. Si la raison exacte du choix de cette localisation est inconnue, la SNECMA fait construire en 1952 des logements pour son personnel sur d'autres parcelles de la ville à proximité de la gare et possède une maison, la Villa Les Roches, à Chailly-en-Bière, acquise en 1947 par le Comité Central pour y faire une maison de repos³⁴. On peut penser que cette parcelle toute proche, dotée d'espace foncier et forte de verdure était un choix commode. D'après la revue mensuelle de liaison et d'information du personnel de la SNECMA de 1947, l'objectif du Comité central est d'avoir l'assurance de la propriété des lieux d'organisation des colonies et d'élargir l'horizon des jeunes enfants des classes laborieuses, en les mettant en contact avec des sites jusqu'alors réservés à leurs camarades plus fortunés, en leur donnant la possibilité de se familiariser avec eux »³⁵.

De façon analogue au camp de Saint-Pierre-lès-Nemours, cinq bâtiments rectangulaires et parallèles les uns aux autres y sont construits pour l'accueil d'une colonie de vacances saisonnières réservée aux enfants des salariés de l'entreprise. On y ajoute un réfectoire avec lingerie et une pièce pour le logement du gardien, puis un pavillon pour le bureau et la chambre

du directeur de la colonie. En 1958, un « pavillon d'accueil » est construit, avec six chambres pour le personnel saisonnier de la colonie et des douches pour les premières équipes sportives. L'ensemble est doté d'une aire de jeu extérieure avec toboggan et balançoires, d'une piscine, construite dès 1957, et dans les années 1960, de terrains de volley et de basket goudronnés. Les équipements sont tels que la Fédération Sportive et Gymnique du Travail relate dans ses bulletins qu'elle y effectue sans problème son rassemblement d'hiver 1962 avec près de 500 participants³⁶.

Cette activité de colonie de vacances durera jusqu'en 1973, année à partir de laquelle le lieu devient un centre de loisirs, de réunions et d'activités sportives. D'autres structures sportives, comme un gymnase et des terrains de tennis, seront construits. Aujourd'hui, de « La Clairière » il ne reste rien des bâtiments d'hébergement qui ont été rasés en 1990 et remplacés par le « Bois du Lys », centre de loisirs et l'accueil de groupe géré par l'association ALAVI pour le CE Villaroche, récemment acquis par la Ville de Dammarie en septembre 2021 pour devenir une école municipale et un centre de loisirs.

LA COLONIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES FERMIERS RÉUNIS (S.A.F.R.)

Les Archives départementales de Seine-et-Marne conservent, grâce au don établi en 2010 par Robert-Paul Gouriou, un carnet de notes et des photographies de son père Robert Gouriou, directeur de la colonie de vacances de la S.A.F.R. à Courchamp³⁷. Créée à Paris au XIX^e siècle, l'entreprise regroupe des laiteries dans de nombreux départements d'Île-de-France³⁸, de Normandie, dans l'Est et dans le Centre. Elle connaît plusieurs noms successifs pour devenir en 1933 la Société anonyme des fermiers réunis. Au début du XX^e siècle, elle possède de grands dépôts près des voies ferrées qui lui permettent d'alimenter une grande part de la consommation parisienne de lait.

33. Les archives du Comité Central antérieure à 1996 sont aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix.

34. Bulletin d'information de la SNECMA de décembre 1953

35. Revue mensuelle de liaison et d'information du personnel de la SNECMA, n°4, juin 1947.

36. Pierre Vallette, « Ce que fut le VI^e Rassemblement d'hiver », dans *Amitié et nature*, 1^{er} mars 1962, Paris : Fédération sportive et gymnique du travail, p. 13. Consultable sur Gallica : ark:/12148/bpt6k3208600m La Fédération s'y rassemble régulièrement, notamment en 1960

37. Gouriou Elise, *La colonie de la SAFR à Aulnay les Minimes (1948-1957)*, carnet réunissant les photographies de Robert Gouriou et les commentaires de Robert-Paul Gouriou (AD Seine-et-Marne, J975)

38. En Seine-et-Marne, la société concerne notamment des laiteries situées à Beaumont-du-Gâtinais, Crouy-sur-Courcq, Dammarie-lès-Lys, Ecuelles, La Ferté-Gaucher, Lusetaïne, Maison-Rouge, Meaux, Meilleray, Moux-sur-Seine, Nangis, Pommeuse, Saint-Siméon, Souppes-sur-le-Loing, Villiers-Saint-Georges. Voir *Opérations immobilières du 24 janvier 1922* (AD Seine-et-Marne, 255114), dossier de dommage de guerre relatifs à la SAFR pour 1915-1922 (AD Seine-et-Marne, 10R273) et pour 1944-1960 (AD Seine-et-Marne, SC10948), autorisation d'implantation de M. Kader, 1956 (AD Seine-et-Marne, SC5098/3) et de garages agricoles, 1966 (AD Seine-et-Marne, SC33112/23).



Fig. 9 – Photographie du groupe des grandes filles sur la planche basculante devant le bâtiment des sanitaires et de la laverie (AD Seine-et-Marne, J975)

Les archives de Robert Gouriou couvrent la période de 1948 à 1957 et illustrent ainsi les activités du début des Trente Glorieuses. La colonie est implantée dans un ancien couvent – le château des Minimes à Courchamp, au nord de Provins, au milieu de la campagne. Une ferme jouxte la colonie. Le château comprend les dortoirs, une infirmerie (au 2^e étage), le bureau du directeur doté d'une bibliothèque³⁹. Des sanitaires et une laverie occupent les communs. Le parc est doté d'équipement de loisirs : un terrain de volley-ball, un jeu de planche basculante, un portique (cordes à nœud, échelles, balançoire), un bac à sable. La colonie dispose d'un véhicule, une camionnette Peugeot DK5 de couleur jaune décorée d'une plaque rouge siglée « SAFR » en lettres blanches, qui sert à emmener les groupes en sortie. Les sorties semblent régulières au stade de Champcenest, à Provins, aux dolmens des Marest et sur les bords de Seine. La gestion de la colonie est familiale, ce qui est déjà fréquent au début du XX^e siècle⁴⁰ : outre Robert Gouriou, directeur, son épouse Élise, directrice adjointe et économiste, et leurs enfants restent et vivent à la colonie durant l'été. On comptabilise également au moins deux cuisinières, un jardinier, un gardien et environ huit moniteurs et monitrices qui bénéficient d'un jour de congé par semaine. Il est également mentionné un « docteur de la colonie », le Dr Ben Mussa, mais qui ne semble pas être présent en permanence. Si le nombre d'enfants, de sessions et la durée des séjours ne sont pas encore déterminés, on peut constater sur les photographies des effectifs d'une cinquantaine d'enfants environs pour les années 1948-1950.

Concernant le déroulement des activités, les filles et les garçons sont séparés lors des activités, bien que certaines occasions (randonnées, lectures) permettent la mixité. Il n'y a pas d'uniforme, mais il semble de tradition d'effectuer un rituel de lever de drapeau devant l'escalier en façade du château en fin des sessions de vacances. Les parents viennent un dimanche à mi-session. À cette occasion, les enfants donnent un spectacle, jouent des saynètes dans « un théâtre de verdure »⁴¹, une estrade « en planches démontables » installée dans le parc. Sur la nature des activités, l'accent est mis sur les jeux en extérieurs : outre la baignade dans la rivière (en bénéficiant d'un radeau fabriqué par le maréchal-ferrant de Courchamp), les enfants jouent à des jeux de ballons, à saute-moutons (pour les garçons), aux cordes à sauter (pour les filles). Les jours de pluie, Robert-Paul Gouriou précise que « les filles lisaient plus que les garçons, qui jouaient aux cartes ».

CONCLUSION

S'il convient d'admettre que ce bref panorama d'exemples de colonies de vacances implantées dans le département est bien lacunaire, il réaffirme que la Seine-et-Marne a été une terre de vacances pour des milliers d'enfants depuis le dernier tiers du XIX^e siècle jusqu'aux années 1970. Dans les années 1970-1980, le développement du tourisme⁴⁴ favorise les séjours en famille et le développement d'offre de séjours en colonies plus complexes (séjours de pra-



Fig. 10 – Photographie des garçon creusant le trou du futur poteau destiné au filet de volley (AD Seine-et-Marne, 1975)

On observe aussi des activités où les enfants sont acteurs de la vie de la communauté et de son équipement : l'entretien du véhicule de la colonie, la préparation des pique-niques, le ramassage du bois, la fabrication du feu de camp ou encore le creusement des trous destinés aux poteaux du futur filet de volley-ball. Les encadrants semblent mettre en valeur les capacités des enfants, notamment à parler en public et à créer – les activités manuelles occupent une grande part : théâtre, peinture, création de fanions, fabrication de maquettes d'avion ou de cerfs-volants. Peut-on y voir les évolutions en matière de formation des moniteurs ? Si aucune indication ne permet de l'affirmer, Robert-Paul Gouriou relate l'importance de ses années en colonie sur le développement de ses connaissances et d'une passion pour la faune, la flore et l'ornithologie⁴². Est-ce que la colonie s'arrête en 1958 avec le départ des Gouriou ? Cela reste encore à déterminer. L'entreprise, rachetée par le groupe Bel vers 1970, ferme définitivement en 1986. Comme beaucoup d'exemples implantés en Seine-et-Marne⁴³, on peut supposer que la colonie de la SAFR n'existe plus à la fin des années 1960.

tiques sportives, de spéléologie, de langue, etc.) dans un secteur désormais très concurrentiel. Si quelques établissements perdurent encore, à l'instar de la colonie de vacances du Comité central d'entreprise de la BNP au château de Chauffour à Jouy-sur-Morin⁴⁵, la reconversion des locaux et le vieillissement des témoins attirent notre attention sur la nécessité d'étudier dès à présent l'histoire de ce phénomène social en Seine-et-Marne.

39. Robert-Paul Gouriou donne des indications sur les livres présents dans la bibliothèque : ouvrage de René Thevenin sur les oiseaux, quelques dizaines d'ouvrages de la collection Delagrave, *Le Roman de la momie* de Théophile Gautier, *Le Koh-I-Noor*, *L'Île au trésor*, *Ivanhoé*, *Le Capitaine Fracasse*, etc. *La Mare aux diables*, des ouvrages de Dickens, des bandes dessinées (Tarzan, Zorro, Tintin, Mickey), *Cinéma*.

40. Un exemple de cette répartition des rôles est présente dans une lettre de demande de financement de la ville de Chelles à la préfecture de Seine-et-Marne pour son « Œuvre des colonies de vacances » en 1939 aux Archives départementales de Seine-et-Marne sous la cote MS014 : bien souvent, il s'agit de personnel des écoles et la présence de nombreux bénévoles, en premier lieu les conjoints des maîtres et maîtresses d'écoles. C'est le cas ici où sont mentionnés comme acteurs de la « surveillance » : « 4 instituteurs ; 3 femmes d'instituteurs » et où on nous précise que l'assistante scolaire est un « service bénévole ».

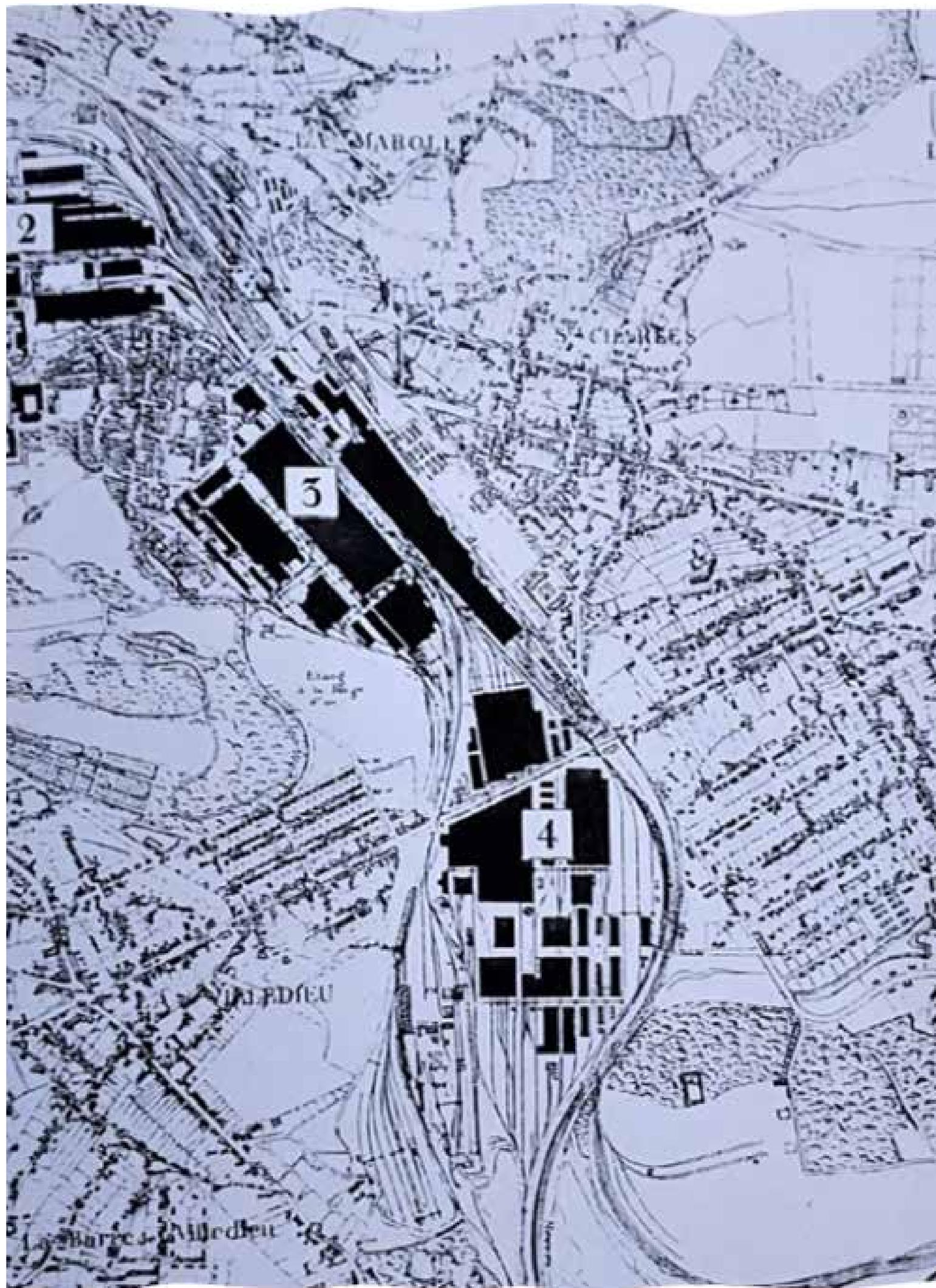
41. Gouriou Elise, document cité, p. 11.

42. Les dernières pages du carnet détaillent méticuleusement l'écosystème du parc du château et de ses environs.

43. La colonie de Moussy-le-Neuf cesse en 1967, celle de la Régie Renault en 1962 et celle de la SNECMA à Dammanie en 1973.

44. Les vacances d'hiver sont instituées en 1972. Les temps de congés des parents sont rallongés notamment à partir de l'ordonnance du 16 janvier 1982, qui instaure les 39 heures et la cinquième semaine de congés.

45. Cet établissement m'a été signalé par Didier Leizerovic. Il est notamment valorisé actuellement comme un lieu idéal pour les premières expériences de colonies des plus jeunes, en raison de sa proximité avec Paris. Vidéo promotionnelle <https://vimeo.com/158617089>



Schneider en 1914-1919 : la mobilisation de la métallurgie. Entre roman national exaltant et histoire économique austère.

*Hubert Bonin [hubertbonin.fr]
Professeur émérite d'histoire économique contemporaine*

39

La puissance de Schneider en 1914

40

La mobilisation de Schneider au service de la « Machine de guerre »

40

Le développement de la production

42

Levier du canon de 75

43

Avocate de l'artillerie lourde

44

Spécialiste des mortiers

46

Les aléas de la gestion des hommes et des femmes

47

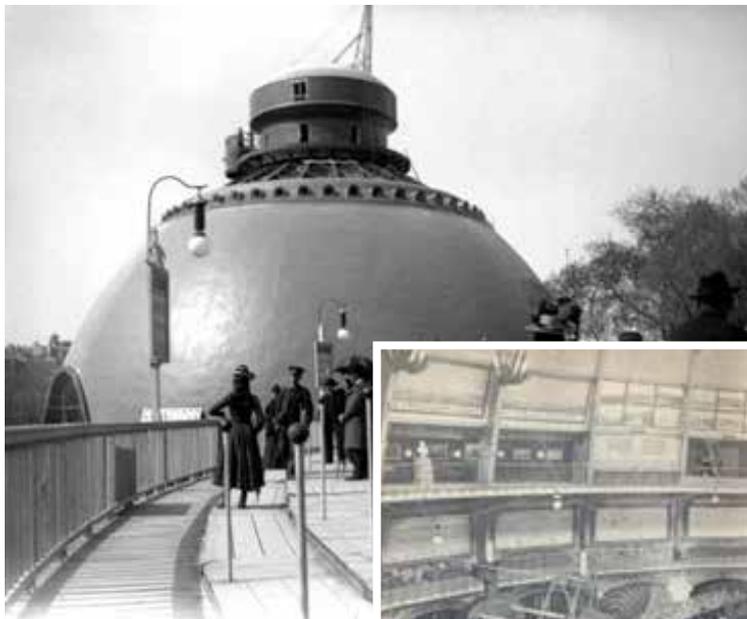
Conclusion

Aujourd'hui, Schneider Électrique, avec ses deux sièges de Paris et de Hong Kong, est l'un des géants des technologies électromécaniques et de filières numériques spécialisées. Le nom Schneider est préservé mais le groupe n'a plus rien à voir avec la firme qui a été l'un des leaders des industries métallurgiques et mécaniques françaises des années 1840 aux années 1980 – quand il s'est effondré et a dû éclater entre plusieurs entreprises. Or l'on peut mesurer la réputation de Schneider grâce à l'histoire de l'industrie des armements, et ce, notamment pendant la Première Guerre mondiale. La rivalité franco-allemande s'était déjà exprimée avant-guerre face au rival allemand Krupp, notamment lors des grandes expositions industrielles ou universelles, tandis que des ouvrages valorisent l'entreprise.

Aussi l'épopée Schneider participe-t-elle du « roman national » que vit une III^e République en mal de légitimité géopolitique après l'effondrement de 1867-1871, causé par une surpuissance prussienne déjà mesurée lors de la victoire de Sadowa en 1867. C'est un demi-siècle de sentiment de faiblesse relative qu'il a fallu gommer grâce à la montée en puissance des équipements d'artillerie, notamment les Schneider, en étroite liaison avec l'appareil d'État militaire et les arsenaux. On a parlé des « canons de la victoire » tant l'histoire de l'artillerie a semblé un élément décisif de la résistance puis de la percée des deux coalitions d'armées, alliées ou ennemies pendant la Grande Guerre.

Aussi ai-je dépouillé des dossiers d'archives de Schneider conservés par l'Académie François Bourdon, au Creusot, ou mis sur le site internet Pandor. Les Archives de la Défense nationale, au château de Vincennes, celles de l'Armement, dans l'ancien arsenal de Châtellerauld, et celles de l'Économie & des Finances, à Savigny-le-Temple (pour les marchés de guerre, notamment), auront été des trésors de données, de récits et d'analyses à chaud par les acteurs impliqués, car on peut y suivre les processus de décision, les débats autour des stratégies des armements, les discussions sur les calendriers à respecter. Ce matériau été complété par des dossiers aux Archives départementales de la Gironde – département où Schneider avait des usines –, des ouvrages spécialisés et des dossiers d'archives bancaires, notamment les Archives historiques de Crédit agricole SA (fonds Crédit lyonnais).

Pendant le conflit, Schneider œuvre en « firme-pivot » au cœur d'un système productif national et de systèmes productifs régionaux – au Creusot, bien sûr, avec ses annexes de Chalon et de Champagne, au Havre, en Gironde, etc. –, tous insérés dans la machine de guerre industrielle. Dans chaque branche de production industrielle et de logistique, une floraison d'initiatives spontanées, portées par le patriotisme économique, les injonctions des pouvoirs publics et l'attrait des profits – même tempérés par la loi de 1916 sur les « bénéfices de guerre » – expliquent la montée en puissance de la machine économique de guerre.



Le stand de Schneider à l'Exposition universelle de 1900

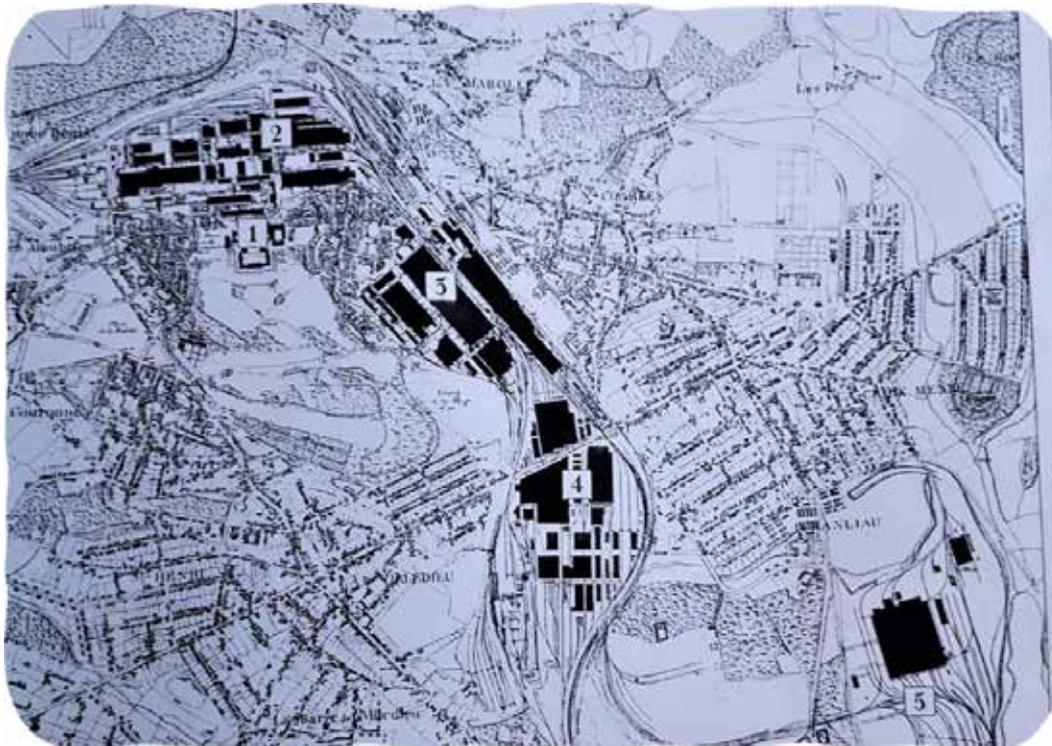


L'intérieur du stand

LA PUISSANCE DE SCHNEIDER EN 1914

En s'appuyant sur ses nouveaux ateliers d'artillerie installés en 1888, l'entreprise a entrepris le développement de canons de gros calibre, en particulier parce que la loi de 1884 a libéralisé les exportations d'armements. Cela débouche sur des investissements importants en 1912, dont des presses de 1 200 et 1 500 tonnes. On augmente en amont « les moyens de coulée et de forgeage pour pouvoir fabriquer des éléments correspondant aux canons de calibres maxima que l'artillerie peut usiner ». « Les presses et pilons seront en état de forger et de tremper des éléments de 125 tonnes et d'une longueur supérieure à vingt mètres, ce qui représente une étape sérieuse par rapport aux canons de 14 Russie ». Les aciéries doivent livrer des lin-

gots de 105 tonnes et plus tard de 120 tonnes. Ces presses et pilons peuvent ainsi produire douze canons de 305 par an ou dix canons de 34 c/m L/45 type Marine française. La filière militaro-industrielle se déploie vers l'aval, grâce à un intense effort de recherche et développement et au recrutement d'ingénieurs de haut niveau. L'établissement d'artillerie du Creusot fabrique aussi des torpilles. L'usine de Chalon-sur-Saône fabrique des schrapnels et des obus à grande capacité depuis le transfert de cet atelier depuis Le Creusot en mars 1911. Les ateliers d'artillerie du Havre se sont spécialisés dans la fabrication de matériels d'artillerie : canons, mortiers, obusiers, ceux d'Harfleur se spécialisent dans la fabrication de matériel d'artillerie de petit et moyen calibres.



Le site de Schneider au Creusot en 1926

(1. Château de La Verrerie, résidence des Schneider ; 2. Ateliers de la plaine des Biaux ; 3. Grosses forges ; 4. Ateliers de construction mécaniques ; 5. Usine de Breuil)

LA MOBILISATION DE SCHNEIDER AU SERVICE DE LA « MACHINE DE GUERRE »

Le patron du groupe Schneider exprime bien le lien entre patriotisme militaire et mobilisation industrielle : « Ordre du jour de Schneider au personnel de mes établissements. C'est avec fierté que j'ai constaté l'ardeur patriotique de ceux d'entre vous qui sont déjà partis ou qui partent en ce moment pour la frontière. La même ardeur anime, je le sais, ceux dont le devoir est de rester ici pour travailler à la grande œuvre de la défense nationale : ils seront à la hauteur de cette noble tâche ; leur énergie et leur calme ne se démentiront pas. Plus que jamais nous nous montrerons fidèles aux glorieuses traditions du Creusot [...]. Ayez confiance en votre Chef dont le cœur bat de la même émotion que la vôtre, et, tous ensemble, inébranlablement unis comme l'ont été nos pères, travaillons passionnément à la Défense du pays¹. »

Quand l'offensive allemande devient angoissante se tiennent à Bordeaux, devenue de facto pour un temps la capitale du pouvoir exécutif², trois réunions qui mettent en place de l'économie mixte de guerre. Les officiers du cabinet d'Alexandre Millerand et les experts qui les conseillent ont pris conscience d'une réalité dramatique : la nature de la guerre est en train de changer brusquement. Une première réunion stratégique et organisationnelle entre Administration et industriels se tient le 20 septembre, le jour même du bombardement de Reims par les Allemands avec de l'artillerie lourde, qui frappe l'opinion, blessée dans l'honneur historique de la Nation : on prend brutalement conscience que leur armée domine ce qui devient une « guerre industrielle », comme le souligne le directeur du cabinet du ministre Edmond Buat dans ses *Carnets de guerre*⁴. L'administration de la machine de guerre doit devenir plus réactive et mobile : les 19-23 octobre 1914 est créé un Bureau spécial des marchés qui centralise tout le processus des marchés de guerre.

Au jour de la mobilisation, l'armée possède 4 708 canons de 75, et les ateliers de l'artillerie (Bourges, Puteaux) peuvent fabriquer environ 13 000 obus de 75 par jour. Or, au cœur des combats, on en aurait besoin de 100 000 chaque jour ; et l'armée ne dispose que de 308 pièces d'armement lourd. Les arsenaux ne suffisent plus à fournir de canons de 75 et d'obus en grand nombre ; il faut mobiliser le secteur privé. Trois réunions d'industriels se tiennent à Bordeaux en septembre-octobre ; de grands patrons y participent dont celui de Schneider. Elle est érigée en responsable d'un « groupement » d'industriels : « Le ministre a désigné lui-même comme suit les zones d'action et d'enquête des différents industriels ou administrations qu'il charge de centraliser l'étude : Schneider & Cie : région du Havre (de Rouen à Dives) ; région du Creusot (avec Chalon, Dijon, Montluçon, Grenoble, Savoie) ; région de l'Ouest et Sud-Ouest (avec Bordeaux comme centre). » Ainsi naît un « second front », celui des usines, dans le cadre d'un immense programme de mobilisation industrielle, pris en mains par Albert Thomas puis Louis Loucheur, responsables d'un ministère de l'Armement, cheville ouvrière de cette guerre économique.

Thomas considère Schneider comme un rouage clé. Il rend une première visite à l'usine du Creusot en novembre 1914, puis une deuxième le 23 août 1915⁵. Il y prononce des discours qui sont destinés à affirmer les enjeux de la guerre industrielle et les interactions entre toutes les forces vives de la Nation, à considérer une nouvelle fois comme une « patrie en danger », car Le Creusot est peu ou prou l'un des boucliers d'un Valmy économique. Un troisième voyage est effectué par Thomas au Creusot le 17 avril 1916, donc en plein cœur des drames vécus à Verdun : Le Creusot (et ses usines sœurs, comme au Havre ou à Champagne) devient, indirectement et à distance, partie prenante des batailles défensives puis offensives de Lorraine.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

Les premières commandes affluent, avec par exemple des projectiles pour avions et des fusées (5 septembre). Dès le 21 août, on annonce le développement de la production d'obus dans les divers ateliers de Schneider à Paris, Montbard, Bouhey, Dives, au Creusot et au Havre, afin d'assurer la livraison de 5 000 obus de 75 par jour, tout en enclenchant l'essor du 105. On décide le 16 octobre la création à Harfleur d'une unité d'obus ; le 20 octobre, on procède à la réouverture de l'usine de Champagne – mise en route en 1901-1903 pour du matériel électrique – pour la fabrication d'obus.

Mais se pose avec acuité le problème de la main-d'œuvre. La seule usine du Creusot en subit les effets : ses effectifs atteignent 12 700 en juillet et 13 329 à la mobilisation ; or ils reculent au 15 août 1914 à 7 460, soit une baisse de 44 %. Heureusement, ils remontent à 12 200 en février 1915 – dont 1 481 ouvriers des classes de 1900 à 1915, « mis

à notre disposition par l'autorité militaire, dont 1 126 sont des spécialistes ». Ils progressent à 12 535 au 21 août 1915 et à 14 311 au 1^{er} novembre 1915, dont 505 ouvrières.

Schneider décide la construction d'une aciérie sur le site du Breuil en 1915-1916, à quelques centaines de mètres du site historique du Creusot. La conception en démarre en août 1915 et la première coulée a lieu le 1^{er} août 1916, avec deux fours Martin de 50/60 tonnes ; quatre fours s'y ajoutent dont le sixième fonctionne en novembre 1917 ; puis deux fours de 25/30 tonnes entre mars et juillet 1918. « Telle qu'elle existe, cette aciérie peut produire 250 000 tonnes d'acier par an, soit sensiblement une production double de celle de l'ancienne aciérie. »⁶ Un four électrique est également installé en novembre 1917. Des aciers à projectiles sont d'abord élaborés ; puis on passe aussi à de l'acier à canons à partir de juillet 1915. Des aciers spéciaux complètent la gamme.

1. Lettre d'Eugène II Schneider aux salariés du groupe, 2 août 1914, archives historiques de Schneider, Le Creusot, 01G0488-B.

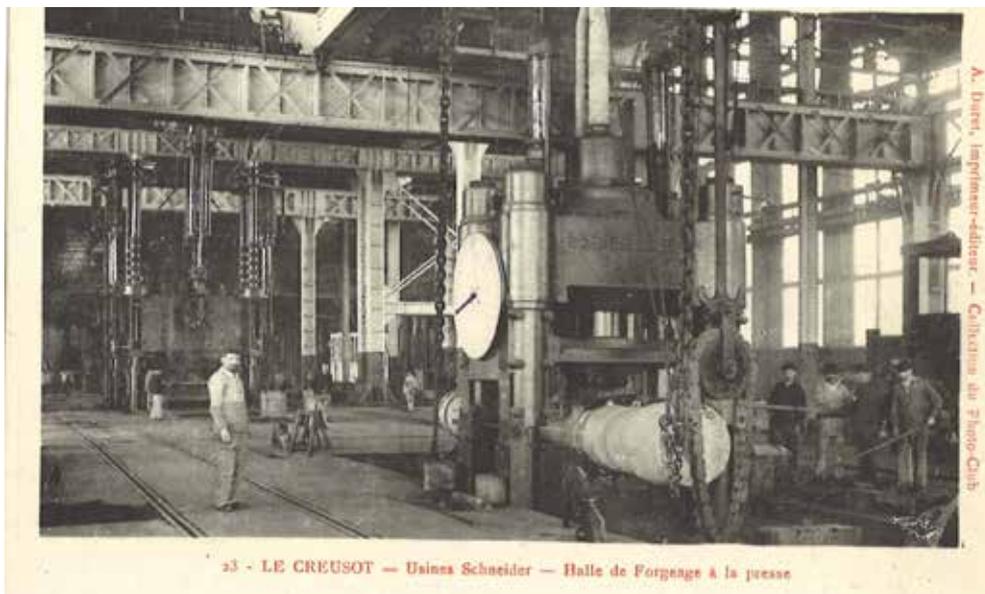
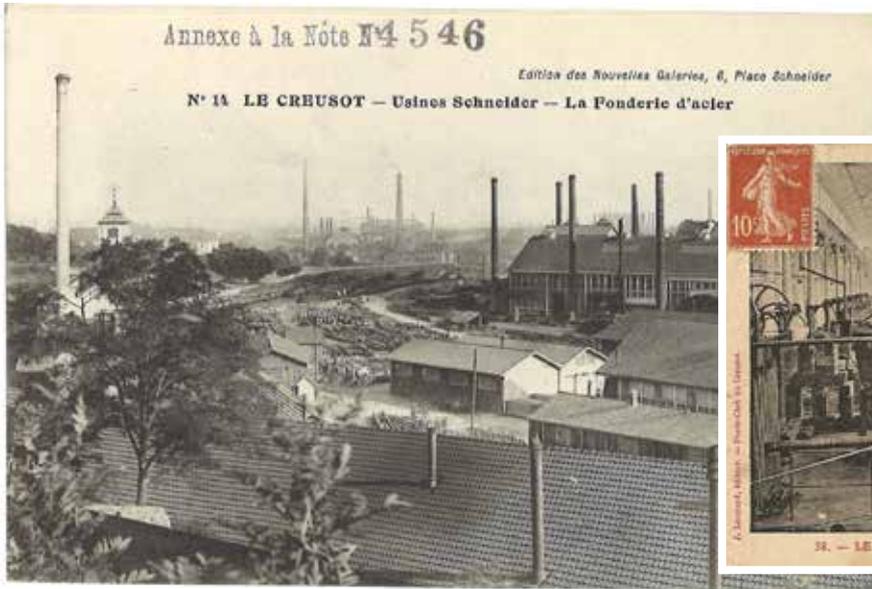
2. « Bordeaux », in François Cochet & Rémy Porte (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, « Bouquins », Paris, Robert Laffont, 2013, p. 151.

3. Jean-Louis Rizzo, *Alexandre Millerand. Socialiste discuté, ministre contesté et président déchu (1859-1943)*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 240.

4. Carnets Buat, Bibliothèque de l'Institut de France, Ms 5390, livret 1. Edmond Buat, *Journal du général Buat, 1914-1923* (édité et annoté par Frédéric Guelton), Paris, Perrin & ministère de la Défense, 2015.

5. Académie François Bourdon, Archives historiques du Creusot, 01G0489.

6. Renseignements fournis par les services concernant la production pendant la guerre. Effort industriel de l'entreprise Schneider durant la Première Guerre mondiale, 1919, Pandor [0064Z6028-05-01]. « Création d'une nouvelle aciérie sur le site du Breuil », p. 63-64.



SCHNEIDER LEVIER DU CANON DE 75

Schneider devient l'un des leviers de la guerre de l'artillerie. Au départ, l'équipement de l'armée tourne autour de 4 400 à 4 700 canons de 75, dont presque 3 700 sont installés sur les fronts, tandis que la dotation en artillerie lourde est chétive, avec quelque 300 pièces de 120 et de 155 mm ; un stock de 4,9 millions d'obus est disponible pour les servir. Le canon de 75 présente l'avantage de la rapidité du tir : 3 500 environ sont disponibles au 1^{er} septembre 1915, et mille dans les tranchées, malgré les difficultés à homogénéiser la qualité des obus. L'économie mixte impose son modèle : des industriels rejoignent les

arsenaux dans cet effort de production des canons de 75. Schneider s'affirme comme l'un des rouages clés – comme le montrent nombre de documents photographiques de l'époque où le 75 Schneider est en action, et ce, depuis son adoption par l'armée française en 1912, sous la dénomination de canon de campagne de 75 mm modèle 1912 Schneider. Des commandes sont passées dès septembre 1914, avec l'objectif de douze batteries livrées à partir de l'été 1915 ; puis une seconde en mai 1915 avec 200 pièces livrées à partir de la mi-1916. Ce capital d'expérience s'avère vite utile quand Schneider s'engage fortement dans la fabrication de canons de 75 modèle 1897 réglementaires⁷.



A nos Artilleurs

NOTRE "75"



<p>Ils sont là, dans la forêt sombre, Nos chers et vaillants canonniers, Avec près d'eux, lapt dans l'ombre Leur petit joujou familier</p> <p>Aux aguets, comme un chien de garde, Le cou tendu vers l'horizon La guêpe béante, il regarde, Prêt à bondir sur le Teufel</p> <p>Souple, élégant, de fine taille, Bien campé sur l'arrière-train, Qu'il est beau, quand dans la bataille Il fait gronder sa voix d'alraïn</p> <p>Les autres, là-bas, lourds colosses, Dans leur fureur, mènent grand bruit Le toutou se rit des molosses Qui, de loia, hurlent après lui</p> <p>Ils ont beau tirer fort et vite, Creuser des trous comme un tonneau, Jamais leur énorme marmite N'a valu son petit prunau</p> <p>Il faut voir comme en cette lutte Le pygmée tient tête au géant Puis le houscule, le culbute, Et réduit sa force à néant!</p> <p>Tous droits réservés H.-J.-W. Paris</p>	<p>On dirait un nouveau geyroche Bien astiqué, bien pomponné, Qui s'embouche avec un gros boche Avant de le désarçonner</p> <p>Petit canon au cœur de braier, Vif, léger comme nos soldats, Canon d'allure bien française, Et si crâne dans les combats,</p> <p>Que ta grêle de projectiles, Dans la tranchée et dans le fort, Au milieu de ces hordes viles Sème l'épouvante et la mort!</p> <p>Lutte pour le salut du monde! A tout jamais brise les fers, Dont cette race lâche, immonde, Voulait enchaîner l'univers!</p> <p>Et fais que la pieuvre Tudesquie, Qui, de tous les côtés, étend Ses tentacules gigantesques, Ne soit plus qu'un monstre impotent!</p> <p>Puis leurs crimes, et châtis Le pygmée tient tête au géant Puis le houscule, le culbute, Et réduit sa force à néant!</p> <p>Sont un passe-temps innocents!</p>	<p>Combats jusqu'à la délivrance Du sol foué par ces bandits, De la Belgique et de la France, Qui ils souillent de leurs pieds maudits!</p> <p>Lutte, ami, pour que l'on reprenne Les deux chères provinces sœurs, Et de l'Alsace et la Lorraine Chasse enfin les cavalisseurs!</p> <p>Venge les villes saccagées Et les monuments écroulés! Venge les femmes égorgées Et tous les enfants mutilés!</p> <p>Venge les monceaux de ruines Sur leur passage accablés! Venge Arras, Reims, Ypres, Malines, Et les pauvres gens fusillés!</p> <p>Que ta voix gronde comme celle D'un Dieu justement irrité, Qui défend la cause éternelle Du droit et de l'humanité!</p> <p>Et, jusqu'au jour de la victoire, De ton joli corps en fuséau, Lance ta foudre pour la gloire Et le triomphe du drapeau!</p> <p>A. ROULIER.</p>
---	--	--

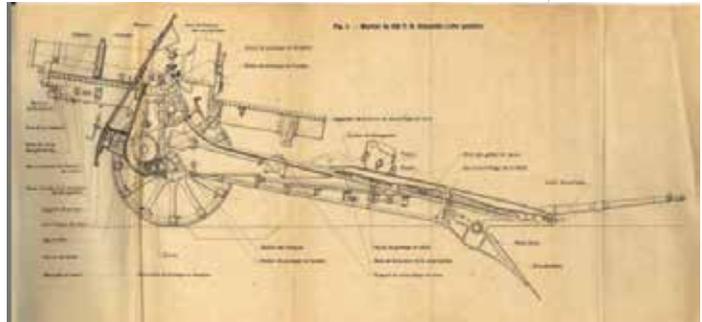


7. Voir les liens [http://www.passioncompassion1418.com/Canons/AfficheCanonGET.php?IdCanonAffiche=780], [http://www.passioncompassion1418.com/Fichiers/Fiches_France.pdf].

SCHNEIDER AVOCATE DE L'ARTILLERIE LOURDE

Dès le départ, Schneider appartient au cercle d'influence qui pousse à la promotion de l'artillerie semi lourde et lourde, et ce, dès le tournant des années 1910. Aussi, quand la guerre éclate, ses patrons plaident pour ajouter au canon de 75 des modèles plus puissants et rapides et capables de portées plus longues : canons de 80, de 90, de 105 et de 120, tandis qu'est conçu le 320 du Creusot, aux qualités prometteuses : « Précision, rapidité de tir, maniabilité, portée ». Le 155L reste un rouage clé de l'artillerie : 673 sont disponibles au 1^{er} septembre 1915, et il est développé avec des obus en acier chargés d'une grosse quantité de mélinite. Des équipes d'ingénieurs et de techniciens s'appuient sur la méticulosité des ouvriers qualifiés pour obtenir la meilleure fiabilité possible.

Le programme du 11 juin et du 5 août 1915 engage une extension importante de la production en systèmes de gros calibre, ainsi que de mortiers de gros calibre de



220 et 270. Schneider devient incontournable quand l'artillerie lourde est insérée dans la stratégie de l'armée « Fabrication des canons ». Ce n'est qu'à partir de janvier 1916 qu'un essor a été donné à la fabrication des matériels Schneider. Après le lancement de la production de 105L et de mortiers de 280 pour l'armée française, elle élargit ses chaînes de production ; elle fournit des éléments d'obusiers de 155C puis aussi de 220C, qui deviennent les plus importants pour trois ans. En 1917 débute la fabrication complète de 220L puis de 155L (octobre).

Le ministère donne la priorité au 155C Schneider au lieu du 120L et du 155L modèle 1877-1914-1916, avec ordre d'en intensifier la production au début de l'année 1917. Le programme de sortie de canons prévoit le passage de 36 unités en décembre 1916 à 300 en décembre 1917 – avec le montage final chaque mois de soixante au Creusot, soixante au Havre, et 180 chez la filiale Somua en région parisienne. Par elle-même, la firme rassemble quelque 5 500 travailleurs qui se consacrent à la seule artillerie lourde et ses gros sous-traitants directs deux milliers, soit un ensemble de 7 500 travailleurs.



SCHNEIDER SPÉCIALISTE DES MORTIERS

Le mortier de 280 devient lui aussi un levier de la machine de guerre Schneider⁸, avec sa nomenclature de pièces à produire et assembler en amont, avec en sus des « voitures à roue caoutchoutées »⁹ et des « wagonnets à projectiles pour le transport des munitions », puis de pièces de rechange en aval, quand il faut réparer des matériels. Les premières commandes de mortiers de 280 interviennent en 1915 ; en 1916, la firme en livre ainsi deux par mois, et une commande de 80 unités est passée en février 1917.

Des mortiers de « 220 de siège sur roues », modèle 1914, entrent de leur côté dans le jeu industriel ; ils succèdent aux mortiers de 220 de modèle 1880, des pièces d'artillerie lourde. Les premiers sont commandés à Schneider le 20 octobre 1915, pour un nombre de seulement quarante ; mais une deuxième commande, le 20 août 1916, porte sur 110 unités, avant une troisième, en mars 1917, pour 97 armes. Cinq collections de lots de pièces de rechange s'y ajoutent, rassemblées aux usines du Havre¹⁰. Des dizaines puis des centaines d'exemplaires de pièces de rechange hautement spécialisées sont fournis à l'Armée, pour la culasse, les organes hydrauliques.

De même, Schneider fait travailler ses propres Ateliers de précision de Paris afin qu'ils lui fournissent des « séries de frein de route pour mortiers de 220 modèle 1916 »¹¹ et la ribambelle de pièces qui vont avec : « soupapes de rentrée en batterie », goniomètres et appareils de pointage, etc. L'usine de Chalon s'insère dans ce cycle¹², avec des



Un exemple de marché de guerre entre Schneider et l'État pour des cartouches explosives en 1915.

lots de pièces de rechange : des tubes, des « giroles pour manches de limes », des « axes de manilles », des ressorts, des « boulons de colliers », des chaînes d'attelage, etc., une fois encore en un quasi-inventaire à la Prévert, digne de cette micromécanique de haute volée.

Toutes ces usines de production de matériel d'artillerie et des pièces de rechange travaillent donc avec de nombreux sous-traitants qui fournissent des éléments des matériels à assembler chez Schneider. Mais celle-ci travaille aussi pour le compte des arsenaux publics car elle fabrique des pièces en acier pour nombre d'ateliers livrant leurs propres unités d'artillerie. Ce sont de nombreuses chaînes productives qu'il faut ainsi concevoir et faire tourner.

SCHNEIDER DANS LA GUERRE DES OBUS

A partir de septembre 1916, Schneider s'insère dans le programme d'artillerie portant sur des matériels de 105, 155C, 155L, 220 et 280 : on lui commande de gros obus, dans le cadre de contrats atteignant un montant total imposant de 122,2 millions de francs : elle doit fournir 360 000 obus de 105, 250 000 de 145, 600 000 de 155, 23 000 de 24 et

4 000 de 320. Elle s'implique dans ce « nouveau programme de munitions pour artillerie lourde. Nous avons appris, au cours d'une conférence tenue le 21 juillet au sous-secrétariat d'État aux munitions, que le directeur général des fabrications avait établi, pour la période allant jusqu'au 1^{er} juillet 1917, un programme de fabrication pour munitions d'artillerie lourde, découlant du programme des matériels établi à la suite des renseignements remis par Saint-Chamond et par nous-mêmes. La direction générale des fabrications a reçu des propositions, et des projets de marchés ont été établis avec nos confrères pour une somme de 277 millions de francs »¹³. En firme-pivot, l'établissement du Creusot s'appuie sur dix-huit sous-traitants, dont les Mines de Blanzay ; mais ils n'ont à livrer que 39 450 éléments, alors que l'usine centrale doit en fabriquer 128 000 à la date du 10 janvier 1915.



Un marché est aussi gagné en septembre 1914, complété par un avenant en novembre et un autre marché en octobre, d'où une commande totale de plus de 1,5 million d'obus, pour livraison au 31 décembre 1914. Schneider

8. Archives de Châtelleraut, 975 3A8, Dossier Mortier de 280, 1917-1918.

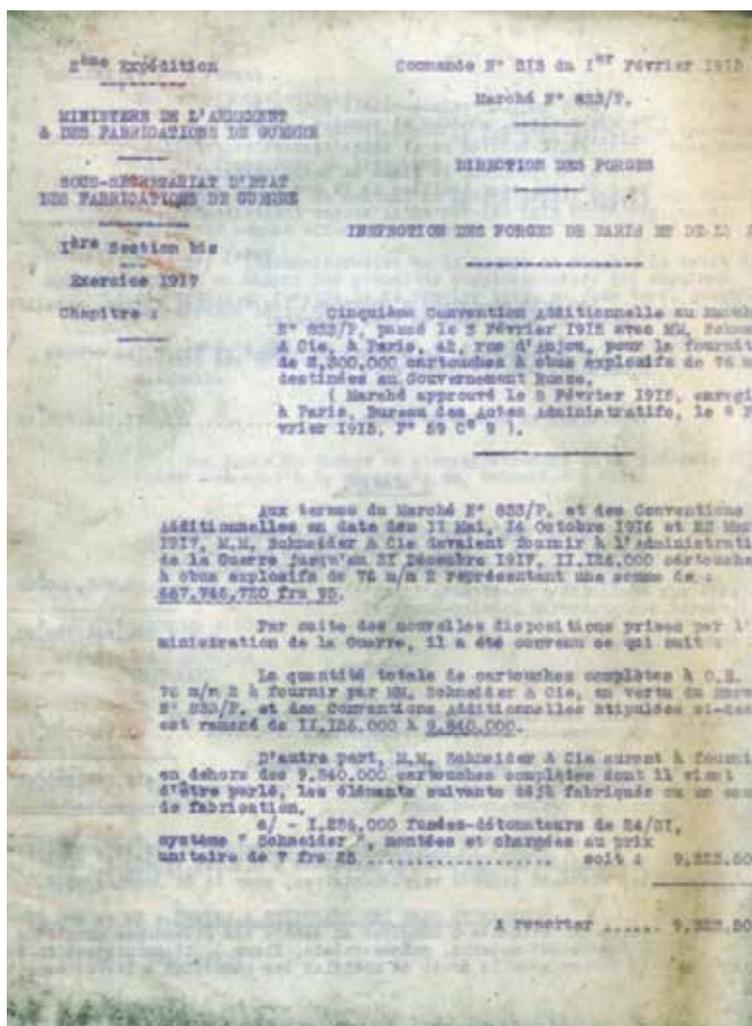
9. Archives de Châtelleraut, 975 3A9.

10. Archives de Châtelleraut, 975 3A21, 20 juin 1917 et 975 3A9.

11. Archives de Châtelleraut, 975 3A14, 27 octobre 1917.

12. Archives de Châtelleraut, 975 3A14, 10 octobre 1917.

13. Archives de Schneider à l'Académie François Bourdon, au Creusot, 01GO490.



assume la responsabilité en direct de 534 000 obus, dont 272 000 par le centre du Creusot, 129 000 par celui de Paris, 118 000 par celui du Havre, 10 000 par celui de Bordeaux et 5 700 par celui du Centre-Midi, pour une commande totale en cours de 1 542 700 obus. Cette masse est répartie entre les usines-pivots et leurs sous-traitants, d'où une production directe et indirecte d'envergure : Le Creusot (553 000), Paris (498 000), Le Havre (350 000), Bordeaux (128 000, avec dix-huit sous-traitants impliqués en sus de l'usine des Forges & chantiers de la Gironde) et le Centre-Midi (13 500 seulement). Au gré des besoins de l'armée ou des Alliés, les marchés se succèdent : deux commandes de 110 000 et 809 000 obus explosifs de 75 (pour 1,5 et 1,2 million de francs, le 14 mars 1915, dont des lots pour la Serbie, la Belgique et la Grèce), de 75 000 obus en mai 1915 (pour un Etat étranger) ; de 112 500 obus de 75 le 13 octobre 1915 ; de 1,125 million d'obus forgés pour 16,9 millions de francs ; et de 112 500 obus forés, pour 1,6 million de francs, le 11 mars 1916. Le 6 octobre 1917, Schneider signe un marché pour 1,6 million d'obus explosifs de 75 vides (pour un montant de 15,9 millions de francs), ainsi que pour le chargement de 15 à 20 000 fusées-détonateurs de 24/31RY par jour et pour le montage et le chargement de 500 000 fusées à double effet de 22/31. Schneider renforce son envergure de producteur de

masse d'obus en série. Après un énorme marché en janvier 1915, durant l'automne 1915, c'est un ensemble de pièces qui est en jeu : 3,25 millions de fusées de tout type et 370 000 obus explosifs (75 ou 42) – avec des marchés portant au moins sur 42 millions de francs –, vant 126 000 obus en février-mars 1916 (pour une dizaine de millions de francs)¹⁴.

L'usine du Havre s'insère dans cette guerre des obus. L'établissement de Chalon rejoint la guerre des obus car le groupe lui fait fabriquer des obus de 105 mm ébauchés¹⁵. Il en envoie au Creusot pour finition quelques milliers de « corps d'OE de 105 ébauchés » chaque mois tout au long des années 1915-1918. La cadence est par exemple de : 600 le 12 janvier 1918, 700 le 18, 600 le 19, 450 le 22, 566 le 23 janvier.

À l'échelle du groupe et à la date du 26 septembre 1916, les marchés en cours portent sur environ 2,050 millions d'obus de tout type, dont 800 000 obus de 120 et 1,2 million de 155. « Le total des commandes de munitions pour obusiers de 120S se monte à 350 000 projectiles et 250 000 douilles neuves »¹⁶ à charger, complétées par le chargement de 100 000 douilles réfectionnées. Cela impose d'ajouter à la presse en place quatre nouvelles presses dans l'usine du Breuil.

14. Archives de Châtelleraut, 975 3A11, passim.

15. Archives numérisées de Schneider, Pandor [006424504-01].

16. Archives de Châtelleraut, 975 3A11, 7 avril 1917.

LES ALÉAS DE LA GESTION DES HOMMES ET DES FEMMES

L'ensemble du personnel ouvrier de Schneider atteint, au 1^{er} février 1916, le chiffre, énorme pour l'époque, de 29 423 salariés¹⁷, complétés par ceux des filiales, 4 823, soit un total de 34 246. Il faut ajouter les 2 588 qui sont encore mobilisés, et le personnel d'origines étrangère et coloniale, estimé à 1 426, dont 574 venus de l'empire. Les effectifs atteignent un total de 37 434 au 1^{er} avril 1916, dont 32 627 au Creusot et 5 167 dans les filiales. Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers de travailleurs qu'il faut rendre efficaces et fiables.

Le portefeuille de compétences de la firme inclut l'art de négocier l'affectation de main-d'œuvre. La levée de main-d'œuvre qualifiée (tourneurs, ajusteurs, serruriers, frai-

seurs, raboteurs, mortaiseurs, etc.) est un enjeu crucial, et chaque usine du groupe doit batailler pour obtenir des affectations ou des droits de recrutement¹⁸, surtout quand l'Inspection des forges apprend que des machines-outils nécessaires aux programmes d'artillerie lourde ne peuvent fonctionner, faute de personnel adéquat.

« Le Havre donne une liste d'ouvriers qui lui manquent, en particulier pour le chargement des obus et demande que nous fassions des démarches à la Guerre pour les lui trouver. Il y a des défections dans les ouvriers militaires ; les libérés quittent l'Atelier ou n'ont pas le rendement suffisant ; beaucoup d'hommes du Service auxiliaire ne sont pas assez robustes. »¹⁹ C'est au cas par cas que des pelotons de travailleurs sont ainsi discutés avec les autorités militaires ou civiles, ou avec des d'autres sociétés.



17. Archives du Creusot, 01G0490.

18. Nombre de notes sont disponibles à ce sujet dans : Archives de Châtelleraut, 975 3A25, Dossiers « Personnel ouvrier », 1917-1918.

19. Archives numérisées de Schneider, Pandor [https://pandor.u-bourgogne.fr], Conférences d'exploitation, 2 avril 1915.

CONCLUSION

Schneider aura affirmé son rang de grande firme entièrement mobilisée par la machine de guerre industrielle. Elle n'est pas la seule, et des consœurs comme les Forges de la marine de Saint-Chamond, Renault ou d'autres, tiennent bien leur rang elles aussi. Mais Schneider s'est avérée incarner, par son patronat familial, le nombre de ses grandes usines et ses flux d'innovations technologiques, les bataillons de l'intelligence et de l'effort ouvrier qui auront permis de soutenir l'effort de guerre.

Cette guerre économique a fonctionné dans le cadre d'une économie mixte et « organisée », où s'entremêlent secteur public (les arsenaux) et privé, mais aussi où les règles des « marchés de guerre » assignent à leurs bénéficiaires des contrôles financiers et une supervision technique. Les finances et les usines de Schneider les subissent elles aussi tout au long du conflit et la firme doit donc rendre des comptes aux officiers qui supervisent ses établissements et ses productions, avant de fournir les données nécessaires au paiement de « l'impôt sur les bénéfices de guerre ». Certes, l'on a reproché aux « marchands de canons » d'avoir allégé leurs profits en accroissant les montants des charges de production dans leurs déclarations, mais, tout au long du conflit, les industriels se sont battus pour lever les fonds à court et moyen termes nécessaires.

C'est que Schneider elle aussi a dû importer une masse de charbon britannique et beaucoup de machines nord-américaines, d'où des emprunts levés par un syndicat de banques françaises auprès d'un syndicat de banques new-yorkaises, par tranches sans cesse renouvelées. Et des surcoûts ont été causés par les changements fréquents du contenu et du calendrier des commandes militaires, tandis que se sont amplifiées les vagues d'investissements, au Creusot ou sur les autres sites d'un groupe multipolaire.

Ajoutons que, dans le même temps, Schneider a fait tourner ses usines aussi au profit des pays alliés (Russie, Serbie, etc.), d'où des flux de matériels de guerre expor-

tés, qu'elle a mis au point des chars, mais sans l'efficacité des Renault, des sous-marins, de l'artillerie pour la Marine. On comprend que, après les controverses nourries pendant la Belle Époque, autour des profits et des « mauvaises pratiques » de gestion sociale des firmes d'armement, Schneider ait acquis une forte légitimité au lendemain de la guerre : efficacité innovatrice et productive, gestion de milliers de salariés en flux tendu, insertion dans les « bonnes pratiques » d'un « patriotisme économique » activant « l'autre front », à l'arrière, en rempart industriel face à un ennemi lui aussi doté d'un fort appareil de production de matériel de guerre. Aussi, à la paix, Schneider peut-elle partir à la conquête des marchés d'une Europe centrale et orientale « libérée » de l'emprise germano-autrichienne : elle prend par exemple le contrôle de Skoda dans la nouvelle Tchécoslovaquie.



Les « marchés de guerre » deviennent le levier juridique et financier de la guerre industrielle, suite aux appels d'offres à répétition des ministères de la Guerre et de l'Armement. Ces documents sont conservés aux Archives de l'Économie & des Finances à Savigny-le-Temple. Le service des forges supervise la mise en œuvre des programmes, en liaison avec les officiers-ingénieurs détachés dans les usines.

Références bibliographiques :

- Dominique Schneider, Caroline Mathieu & Bernard Clément (dir.), *Les Schneider. Le Creusot. Une famille, une entreprise, une ville (1836-1960)*, Paris, Fayard, catalogue de l'exposition au musée d'Orsay puis à l'Écomusée du Creusot, 1995.
- Hubert Bonin, *La France dans la guerre économique en 1914-1919*, Genève, Droz, 2017.
- Patrick Fridenson & Pascal Griset (dir.), *L'Industrie française dans la Grande Guerre*, Paris, Comité pour l'histoire économique & financière de la France-Igpede, « Animation de la recherche », 2018.
- Rémy Porte, *La Mobilisation industrielle, « premier front » de la Grande Guerre ?*, Saint-Cloud, 14-18 Éditions, 2005.
- Clotilde Druelle-Korn, « La Première Guerre mondiale et la mobilisation économique », in Jean-Claude Dumas (avec Alain Chatriot, Danièle Fraboulet, Patrick Fridenson & Hervé Joly, dir.), *Dictionnaire historique des patrons français*, Paris, Flammarion, 2010, p. 1287-1291.
- Stephen Broadberry & Mark Harrison (dir.), *The Economics of World War I*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- Guy François, *Le Canon de 75 modèle 1897*, Louviers, Ysec, « Armes & véhicules de la Grande Guerre », 2017. Voir le site La fabuleuse histoire du canon de 75 modèle 1897 [<http://canonde75modele1897.blogspot.fr/>].
- Christian Benoit, *Le Canon de 75 : une gloire centenaire*, Vincennes, Service historique de l'Armée de terre, 1996.
- Guy François, « Le 105 L Mle 1913, l'élégant du Creusot », *Histoire de guerre, blindés & matériel*, janvier-mars 2013, 103, p. 27-36. « La question de l'obusier léger avant 1914 », *Histoire de guerre, blindés & matériel*, octobre-décembre 2011, p. 76-78.
- Le Creusot, 1914-1918, Archives départementales de Saône-et-Loire, Académie François Bourdon, service Ecomusée de la Communauté Creusot-Montceau & Nouvelles Éditions du Creusot, 2017.
- François Bouloc, *Les Profiteurs de guerre, 1914-1918*, Paris, Complexe, 2008.
- François Vauvillier & Pierre Touzin, *Les canons de la victoire, 1914-1918, tome 1 : L'artillerie de campagne*, « Les matériels de l'armée française » n°3, Paris, Histoire & Collections, 2006.
- Guy François, *Les canons de la victoire, 1914-1918, tome 2 : L'artillerie lourde à grande puissance*, « Les matériels de l'armée française », n°4, Paris, Histoire & collections, 2008. *Les canons de la victoire, 1914-1918, tome 3 : L'artillerie de côte et l'artillerie de tranchée*, « Les matériels de l'armée française », n°5, Paris, Histoire & collections, 2010.
- Bernard Michel, « Les conséquences économiques des traités de paix en Europe centrale, 1919-1920 », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2007/2, n° 226, p. 97-108.

Le petit trésor du paléographe

Pauline Antonini

Sous-directrice des Archives départementales de Seine-et-Marne



e début d'inventaire après décès est celui de Henri de La Grange-Trianon, abbé de l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon (conservé aux Archives départementales de Seine-et-Marne sous la cote 242 E 87). Henri de La Grange-Trianon est issu d'une grande famille de parlementaires qui compte d'autres grands abbés dans ses rangs. Il est nommé abbé de Saint-Séverin de Château-Landon par ordonnance royale du 28 mai 1689. À son décès, à l'âge de 75 ans, le 6 janvier 1731, l'inventaire de ses biens est réalisé le 16 mars de la même année par devant Maurice Delaveau, notaire à Château-Landon. Ce document révèle le goût de l'abbé pour les belles choses. Il possède ainsi une argenterie estimée 810 livres, de grands flambeaux aux armes estimés 50 livres, une tabatière d'argent à ses armes et d'autres objets précieux.

Mais la partie la plus évocatrice de l'inventaire après décès d'Henri de La Grange-Trianon, comme présenté ici, concerne sa bibliothèque. On y trouve les ouvrages classiques de théologie et de pratique religieuse (Bibles, Histoire sainte, bréviaires), des ouvrages historiques et des biographies dont certaines témoignent de la curiosité de leur propriétaire (Histoire de Pline, Vies de Plutarque, Histoire du Concile de Trente, La Vie des Pères, Histoire de Charles Quint, Histoires de France et de Hollande, la Vie de Monsieur Descartes, La Vie de Mahomet), des essais, des ouvrages de politique ou de morale ainsi que de théâtre très prisé par l'abbé.

Cet abbé très cultivé est aussi le dédicataire d'un des plus beaux documents conservés aux Archives départementales : l'Antiphonaire de Château-Landon, classé « Monument historique » (188 Edt 1S1).

Ce jour d'huy seize mars mil sept cens trente un, heure de huit du matin, je me suis, Maurice Delavau, notaire royal en la ville de Chateaulandon et autres lieux, soussigné, transporté en la maison abbatial de Saint Séverin où est déceddé messire Henry de la Grange Trianon, vivant abbé de lad. abbaye, déceddé le six janvier dernier, sur le requis de vénérables et discrettes personnes Noel Fillon, prestre chanoine régullier et prieur et procureur de lad. abbaye, d'Adrien Delaville, aussy prestre chanoine régullier et superieur de lad. abbaye, Martin de Rochefort, Vincent Deperrion et frère Claude Chevallier, tous chanoines régulliers de lad. abbaye royalle de Saint Séverin lez Chateaulandon, composant pour le présent la communauté et chapitre de lad. abbaye pour procedder à la levé des sceaux apposés sur les effets délaissé par led. deffunt sieur abbé et ensuite à l'inventaire des meubles effets mobiliers tiltres et papiers qui sont sous iceux ensemble de ceux qui sont en évendance en lad. maison abbatial et dépendance d'icelle, où estant arrivez, j'auois presentement proceddé à la levé desd. seaux et inventaire desd. effets à requeste et en presences desd. sieurs prieur, souprieur et autre comparants au nom et comme heritiers sous bénéfice d'inventaire à ce qu'ils m'ont declarez dud. deffunt sieur de la Grange, abbé, ouquel inventaire a esté proceddé en la forme et manière qui ensuit :

Premièrement, nous sommes entrez dans le cabinet dud. deffunt et où il est déceddé, où led. sieur prieur auroit en ma presence levé les premier, deux, trois et quatriesme seau après qu'ils ont esté reconnus sains et entiers, après iceux seau à un bureau lequel a esté ouvert et c'est trouvé dans icelluy dans le haut dans une corbeille douze livres huit sols tant en argent blanc que monnois, cy.... 12 £ 8s.

Plus c'est trouvé six petites cuillères à caffet de tam-bale, estimé trente sols, cy.... 1 [£.] 20s.

Plus c'est trouvé une cuillère, une fourchette d'argent doré et un petit coutteau à manche d'argent, estimé ensemble trente livres, cy.... 30 £.

Plus c'est trouvé dans le bas dud. bureau un sacq où il y a une liasse de minutte et plusieurs autres papiers, lesquels seroit cy après inventorié, lequel bureau n'a esté fait aucune estimation attendu qu'il est encré dans le mur et lequel bureau a esté fermé et à icelluy a esté apposé un seau.

Plus le cinquiesme et sixiesme seau esté aussi levé après qu'ils ont esté reconnus sains et entier, lesd. seaux apposé à une petite armoire qui est dans le mur, laquelle petite armoire a esté presentement ouverte et dans icelle ne c'est trouvé aucune chose.

Plus les septiesme, huitiesme, neufviesme et le dixiesme seau apposé à une armoire à deux battans garny de treilly, après qu'ils ont esté reconnus sains et entiers, dans laquelle armoire se sont trouvé scavoit Disquisition touchant l'ordre des chanoines, un tosme in quarto, estimé quarante sols, cy.... 2 £.

Plus La Quintiny pour les jardins, le premier tosme in quarto, estimé a trente sols, cy... 1£ 10s.

Plus L'Esprit de Montaigne, un tosme in hoctavo, in douze, estimé vingt sols, cy... 1£

Plus La Phillosophie de Gassandie, un tosme, les Aissais de moral de Me Nicolle, unze tosme in hoctavo, Les Entretiens du sage Petraque, tosme second in hoctavo, Reflection sur les causes des malladies, second tosme in hoctavo, Nouvel pratique des mal-ladies en un tosme in hoctavo, Reflection moral de Marc Antoine, deux tosme in douze, Le jardinier françois, un tosme in douze, Le Nouveau traitté du droit de chasse, Dissertation sur le pecul des religieus curé, deux tosmes in douze, Dissertation sur l'hemine de vins et la livre de pain de saint Benoist, un tosme in douze, Instruction du callandrié universelle, un tosme in douze, Une semaine sainte, La Republique des lettres, treize vollume in douze, estimé le tout ce que dessus a la somme de dix huit livres quatorze sols, cy... 28£. 14s.

